



Bureau
international
du Travail

Une finance innovante pour la justice sociale

2015



LE MICROCREDIT PROFESSIONNEL EN FRANCE : quels effets sur l'emploi ?

Document de travail No. 64

Bernd Balkenhol et Camille Guézennec

Avec la collaboration de Frédéric Lainé et Louis Nouailles-Degorce

LE MICROCREDIT PROFESSIONNEL EN FRANCE : quels effets sur l'emploi ?

Document de travail No. 64

Bernd Balkenhol et Camille Guézennec

Avec la collaboration de Frédéric Lainé et Louis Nouailles-Degorce

Copyright © 2013 Organisation internationale du Travail et le Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

978-92-2-227991-3 (print)

978-92-2-227992-0 (web pdf)

Egalement disponible en anglais : *Microcredit in France : what impact does it have on employment?*

ISBN: 978-92-2-127991-4 (print)

978-92-2-127992-1 (web pdf)

Note

Ce document de travail, publié par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) aujourd'hui dénommé France Stratégie, sous l'autorité du Premier ministre français, est le fruit d'un partenariat OIT-CAS pour évaluer les aspects qualitatifs et sociétaux liés à l'impact de microcrédit professionnel. Il formule des recommandations pour une meilleure évaluation des résultats de microcrédit professionnel sur l'emploi en France.
--

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
2. Le contexte : émergence et regain d'intérêt pour le microcrédit en Europe	4
2.1. Microcrédit du Sud et microcrédit du Nord.....	4
3. Le microcrédit en France : présentation.....	7
4. Que sait-on de l'impact social du microcrédit dans les pays du Nord ?	11
5. Que sait-on de l'impact social du microcrédit en France ?.....	14
5.1. Des données riches dont il est difficile de tirer des enseignements.....	14
5.2. Le suivi post-crédation a été placé au cœur du dispositif NACRE	15
5.3. La Banque de France a démarré la collecte nationale des données financières relatives au microcrédit	15
5.4. La Caisse des Dépôts et Consignations a initié en mars 2012 des travaux relatifs à la mesure de l'impact des aides à la création qu'elle finance	16
5.5. L'enquête SINE de l'INSEE et le microcrédit non bancaire	16
6. Favoriser une meilleure connaissance de l'impact social du microcrédit.....	22
6.1. Comment mesurer les effets du microcrédit sur l'emploi en France ?.....	22
6.2. Quelles perspectives pour le microcrédit en France à horizon 2030 ?	24
7. Conclusion	27
8. Remerciements	28
Personnes sollicitées dans le cadre des travaux	29
Annexe 1. Que sait-on de l'impact du microcrédit sur ses bénéficiaires dans les pays du Nord ?	31
Revue de la littérature	31
De la performance financière à la performance sociale	31
La difficile mesure des effets du microcrédit sur l'emploi.....	36
Une réflexion sur l'efficacité déjà bien entamée	39
Vers une meilleure connaissance de la qualité des emplois soutenus	41
Conclusion.....	44
Bibliographie	45
Documents de travail Finance solidaire depuis 2000	52

Encadrés

ENCADRE 1 DIMENSIONS DE LA PERFORMANCE SOCIALE*	6
ENCADRE 2. LA DEFINITION DU MICROCREDIT PROFESSIONNEL PAR LE CNIS	9
ENCADRE 3. EXPLOITATION DE L'ENQUETE SINE	17
ENCADRE 4. LE <i>COMMUNITY REINVESTMENT ACT</i>	25
ENCADRE A 1.1. MESURER LA PERFORMANCE ET L'IMPACT SOCIAL DU MICROCREDIT	33

Tableaux

TABEAU 1. PRINCIPALES DONNEES DISPONIBLES SUR LE MICROCREDIT EN FRANCE*	14
---	----

Graphiques

GRAPHIQUE 1. PART DES BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX PAR TYPE DE FINANCEMENT AU MOMENT DE LA CREATION	19
GRAPHIQUE 2. PART DES DEMANDEURS D'EMPLOIS PAR TYPE DE FINANCEMENT AU MOMENT DE LA CREATION	19
GRAPHIQUE 3. PRINCIPALES MOTIVATIONS DE LA CREATION, PAR TYPE DE FINANCEMENT AU MOMENT DE LA CREATION	21
GRAPHIQUE A1.1. LES GRANDES FAMILLES DE L'EVALUATION DE LA MICROFINANCE	34

Résumé

Le microcrédit permet l'accès d'une population généralement sans emploi et exclue des circuits bancaires traditionnels à un prêt inférieur à 25 000 euros pour créer une entreprise. Il prend une place croissante dans les politiques actives du marché du travail en Europe, notamment depuis la crise économique de 2008. Ses effets sur l'accès à l'emploi et les conditions d'exercice de leur activité par ses bénéficiaires demeurent toutefois peu connus. Cela tient tant à la diversité des opérateurs de microcrédit qu'à celle de leurs modalités d'intervention et à la variabilité des montants des prêts accordés. Pourtant, alors que le modèle français de microcrédit repose sur des financements hybrides sollicitant des fonds publics, son développement devrait s'appuyer sur une meilleure connaissance de ses performances et de son impact social. Si les opérateurs font preuve d'un engagement croissant en ce sens, les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer, en réformant et en complétant les outils de collecte statistiques relatifs à la création d'entreprises, et en accompagnant les opérateurs dans la mise en place d'indicateurs et de méthodes partagées pour suivre les bénéficiaires.

La mesure de l'impact du microcrédit sur l'emploi en France pourrait être améliorée en s'appuyant sur deux axes.

- L'adoption par tous les opérateurs français de microcrédit de méthodes et d'indicateurs harmonisés pour mesurer l'impact du microcrédit, dans la continuité des travaux engagés par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). À cette fin, les autres financeurs publics des opérateurs de microcrédit se fonderaient sur les indicateurs établis par la CDC pour leur propre suivi. Cela faciliterait aussi le travail de collecte de données pour les opérateurs.
- L'harmonisation des définitions retenues pour la mesure des volumes et des effets du microcrédit. A cette fin, soumettre à la discussion des membres du comité des utilisateurs de l'enquête de l'INSEE sur les créations et créateurs d'entreprises¹ la possibilité d'inclure dans le questionnaire de la prochaine cohorte interrogée la modalité de financement à la création 'microcrédit professionnel', sur la base de la définition établie par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

Enfin, la réflexion sur l'impact du microcrédit devrait s'inscrire dans une concertation plus large avec les parties prenantes (opérateurs et financeurs) sur l'avenir de la microfinance en France à horizon 2030, visant notamment à :

- estimer les besoins en microcrédit et identifier d'éventuelles insuffisances des ressources disponibles ;
- dégager des scénarii d'évolution possibles pour la structure du marché du microcrédit et le rôle des acteurs dans chaque scénario, en définissant notamment des options pour une répartition des rôles et des financements entre pouvoirs publics et banques ;

¹ Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE.

- évaluer l'opportunité d'encourager le développement d'instruments de financements innovants en faveur de la création d'entreprises, de type financements participatifs ;
- discuter l'intérêt et les modalités d'une éventuelle transposition en France d'une régulation sur le modèle du *Community Reinvestment Act* (CRA) aux États-Unis.

Mots-clefs : microfinance ; microcrédit ; emploi ; évaluation d'impact.

1. Introduction

Si le microcrédit pratiqué dans les pays du Sud est aujourd'hui connu, son développement dans les pays du Nord demeure relativement ignoré. Pourtant, cette modalité de financement de la création d'entreprises est de plus en plus mise en avant dans les politiques actives du marché de travail en Europe. De fait, l'efficacité du microcrédit pour créer des emplois a été montrée dans de nombreuses études, en France et dans des pays du Nord².

Il demeure cependant difficile de présenter une image homogène du microcrédit et de ses performances sociales en Europe. Cela tient tant à la diversité des objectifs poursuivis par les institutions de microfinance (IMF) qu'à celle de leurs modalités d'intervention et des montants des prêts accordés. Les effets de l'accès au microcrédit en termes d'insertion professionnelle durable et de conditions d'exercice de leur activité par les entrepreneurs bénéficiaires sont également peu étudiés. Le développement du microcrédit devrait pourtant reposer sur une meilleure connaissance de ses performances et de son impact social. Pour les opérateurs, cela permettrait de mieux connaître et mieux satisfaire les besoins des entrepreneurs. Pour les pouvoirs publics, il s'agit d'apprécier la pérennité de ce financement accompagné à la création, soutenu financièrement par l'État au titre de sa contribution tant au développement économique qu'aux politiques d'insertion sociale et professionnelle³.

Ce document de travail présente le secteur du microcrédit en France et formule des recommandations pour favoriser une meilleure connaissance de ses effets sur l'emploi⁴, avant de dégager des scénarii possibles pour le développement du microcrédit à horizon 2030.

² Voir notamment International Labour Organization (2002). Ces études convergent pour constater que le microcrédit est un dispositif efficace, voire efficient, de création d'emplois et que le taux de survie dans les créations ou reprises d'activités ayant bénéficié d'un microcrédit est comparable à celui enregistré pour les créations d'entreprise dans des contextes plus favorables (autour de 70 % après trois ans et 60 % après cinq ans).

³ La Cour des Comptes (2013) recommandait ainsi de « développer les analyses et les études sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprises, pour mieux connaître leurs coûts, leurs bénéficiaires et leur efficacité et procéder à leur évaluation de manière systématique et régulière ».

⁴ Par conséquent, dans ce document de travail on ne s'intéresse ni à la régulation du microcrédit, ni à son financement, même si les deux affectent significativement l'activité de distribution de microcrédit et donc ses effets.

2. Le contexte : émergence et regain d'intérêt pour le microcrédit en Europe

Le microcrédit n'a pas de définition légale en Europe. Selon la Commission européenne, il s'agit d'un crédit inférieur à 25 000 euros accordé à des personnes exclues du système financier traditionnel ou dépourvues d'accès aux banques, en vue de les aider à créer ou développer leur entreprise (Commission européenne, 2012). Depuis 2007, le soutien au microcrédit est inscrit dans la stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance économique et de l'emploi. Trois initiatives ont été lancées dans ce contexte afin de favoriser le développement du microcrédit à travers l'Union européenne (UE)⁵.

Cet intérêt renouvelé pour le microcrédit en Europe⁶ s'inscrit notamment dans le contexte de la crise financière et économique de 2008 et de ses conséquences économiques. Face à l'insuffisante création d'emplois, aux déficiences du marché de travail et à la réduction de l'offre de crédits, les gouvernements se sont intéressés aux dispositifs favorisant l'auto-emploi, notamment le microcrédit. Cette modalité de prêt n'est toutefois pas nouvelle en Europe où, dès les années 1860, des coopératives d'épargne et de crédit y sont créées, ciblant artisans, paysans et petites et moyennes entreprises. Par rapport à ces institutions de microfinance traditionnelles, les institutions de microfinance (IMF) « modernes » sont souvent des adaptations relativement récentes au contexte européen d'un modèle de financement à orientation sociale qui a débuté dans les années 1970 dans certains pays du Sud⁷. Il faut toutefois bien différencier le microcrédit tel qu'il est pratiqué dans les pays du Sud et le microcrédit tel qu'il existe en Europe.

2.1. Microcrédit du Sud et microcrédit du Nord

Le microcrédit dans les pays du Sud répond au constat de l'exclusion financière massive des populations⁸. Alors qu'en Afrique sub-saharienne à peine 25 % des ménages sont bancarisés (c'est-à-dire ont accès à un service bancaire), dans les pays membres de l'OCDE, ils sont 91 % (CGAP⁹, 2010). Il résulte de cette différence que les modèles de microcrédit et, partant, les conditions d'évaluation de leur performance, divergent fortement.

Au Sud, le microcrédit aide une population pauvre et ayant peu ou pas accès aux services bancaires à mieux gérer ses ressources financières, à se protéger contre la vulnérabilité et à accroître ses revenus. Au Nord, où le secteur bancaire et financier est davantage accessible, le microcrédit n'est pas conçu comme un simple complément à l'offre de crédit « traditionnelle »,

⁵ Il s'agit des initiatives Jasmine : (http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/instruments/jasmine_en.cfm), Jeremie (http://www.eif.org/what_we_do/jeremie/index.htm) et Progress(<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=327>).

⁶ Les initiatives se sont également multipliées dans les pays membres. En Allemagne, par exemple, le gouvernement a mis en place en 2010 un fonds Microcrédit doté de 100 millions d'euros qui a bénéficié à plus de 6 600 micro-entrepreneurs.

⁷ En France, cela est le cas de l'ADIE et de France Active, mais pas d'Initiative France.

⁸ Pour une discussion plus détaillée de ces différences, voir Guichandut (2006).

⁹ Consultative Group to Assist the Poor, voir note 16.

mais davantage comme une politique sociale à part entière, visant autant la correction d'une défaillance du marché du travail pour une population ciblée, que celle du marché bancaire (de Bandt et Nowak, 2006). Ainsi, à l'échelle européenne, 72 % des IMF déclarent s'être fixées pour mission la création d'emplois (Bending *et al.*, 2012).

Aussi, tandis qu'une IMF du Sud peut facilement compter sur plusieurs dizaines de milliers de clients, voire dans certains cas des millions¹⁰, la plupart des IMF du Nord ne peuvent compter que sur plusieurs centaines ou milliers de clients. En 2011, 78 % des IMF européennes interrogées dans le cadre d'une enquête du Réseau Européen de Microfinance (REM, cf. *infra*) déclaraient ainsi avoir distribué moins de vingt microcrédits¹¹. Au Sud, cet effet d'échelle permet à une IMF d'offrir ses services à un coût opérationnel relativement bas. Au Nord où l'exclusion bancaire ne touche qu'un pourcentage réduit de la population¹², une IMF aura du mal à atteindre le nombre suffisant de clients pour comprimer ses coûts opérationnels. Ce défi de la pérennité financière est renforcé par la nature même des services et produits offerts par les IMF du Nord. Au regard de la population ciblée, généralement sans emploi, l'accompagnement à la création est consubstantiel au microcrédit dans les pays du Nord (cf. *infra*). Or, cet accompagnement a un coût. La microfinance dans les pays du Nord est ainsi caractérisée par sa dépendance aux subventions publiques et au mécénat privé. Compte tenu de sa contribution à l'effort d'intégration socio-économique de populations vulnérables, la microfinance du Nord doit toutefois être appréciée au-delà de la seule rentabilité du prestataire de services¹³, pour s'intéresser à la performance sociale.

Au regard des objectifs que le microcrédit s'assigne (promotion de la micro-entreprise, création d'emploi, inclusion sociale et financière ou encore renforcement de l'autonomie des individus), on peut mesurer la performance sociale à différents niveaux et de différents points de vue. Le *Consultative Group to Assist the Poor*¹⁴ (Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres) distingue ainsi quatre dimensions de la performance sociale (cf. encadré 1). Selon une acception devenue courante, on distingue en outre désormais la performance sociale des IMF, c'est-à-dire la performance des organisations, qui se mesure notamment au regard de leurs objectifs et de leur organisation interne (cf. *supra*), de l'impact social des IMF, c'est-à-dire les effets de leurs activités sur la situation économique et sociale de leurs clients¹⁵.

Ce document de travail s'intéresse spécifiquement aux effets du microcrédit sur la situation de ses bénéficiaires en termes d'accès au marché du travail et de conditions d'emploi. On parlera ci-après d'impact social plutôt que de performance sociale.

¹⁰ De source officielle, la Grameen Bank, dont le siège est situé au Bangladesh, comptait plus de sept millions de clients à fin octobre 2007.

¹¹ Bending *et al.* (2012), *op. cit.*

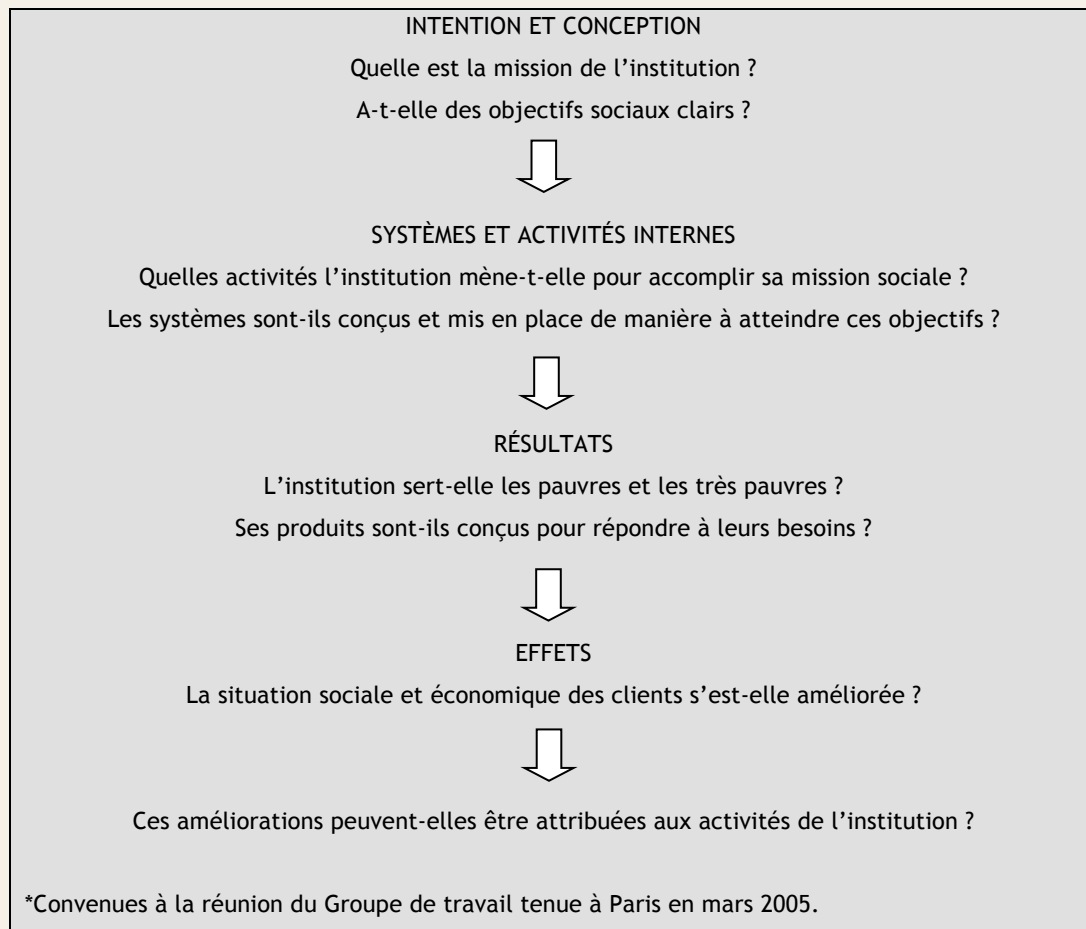
¹² 99 % de la population a accès à un compte bancaire en France, mais même si l'inclusion bancaire des populations fragiles reste un enjeu important, voir à ce sujet : Manifeste pour l'inclusion bancaire en France (2011).

¹³ Voir International Labour Organization (2002a), *Ibid.*

¹⁴ Créé en 1995, avec un secrétariat hébergé à la Banque mondiale, ce consortium de trente-cinq agences multi- et bilatérales intéressées à la microfinance et à l'inclusion financière cherche à diffuser les informations et expériences dans ce domaine et surtout à harmoniser les approches dans la promotion et la réglementation de la microfinance (www.cgap.org).

¹⁵ On peut aussi souligner que l'impact *stricto sensu* désigne les effets qui peuvent être attribués à l'IMF, toutes choses égales par ailleurs.

Encadré 1 Dimensions de la performance sociale^{16*}



La création d'entreprise comme politique active du marché du travail pour un public sans emploi fait en effet l'objet de discussions récurrentes que l'on peut résumer en deux interrogations¹⁷.

- Tout le monde peut-il être entrepreneur ? Les entreprises créées par des bénéficiaires de minima sociaux et des demandeurs d'emplois sont-elles vouées à un échec plus rapide que les autres au regard des caractéristiques des créateurs sur le marché du travail ? Le cas échéant, le créateur en retire-t-il néanmoins des effets positifs en termes d'insertion sociale et professionnelle, qui pourraient justifier l'aide à la création au-delà de la seule pérennité de l'entreprise ?
- Les conditions d'exercice de leur activité par ces créateurs (rémunération, temps de travail, protection sociale...), sont-elles semblables à celles des autres entrepreneurs ?

La mesure des effets de l'accès au microcrédit sur l'emploi de ses bénéficiaires a donc toute sa place au cœur de l'appréciation portée sur sa performance dans les pays du Nord.

¹⁶ Voir CGAP (2007).

¹⁷ Voir notamment Caliendo et Künn (2011) et Désiage *et al.* (2011).

3. Le microcrédit en France : présentation

Une récente étude du Réseau européen de la microfinance (REM) distingue deux modèles de microfinance en Europe : un modèle reposant sur une approche inclusive (62 % des IMF européennes) qui met l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires, et un modèle s'appuyant sur une approche entrepreneuriale (38 %) qui insiste sur les perspectives de développement des entreprises et de l'emploi.

Cette étude montre que le microcrédit se développe rapidement dans l'UE. En 2011, les IMF européennes ont distribué 122 370 microcrédits, avec un encours total de 872 millions d'euros ce qui, par rapport à 2009, représente une augmentation de 45 % du nombre des prêts et de 5 % du volume des prêts¹⁸. 60 % des IMF recensées en 2008 n'existaient pas au début de la décennie.

En nombre de prêts accordés chaque année, d'après l'enquête du REM précitée, la France est le troisième distributeur de microcrédit en Europe, juste derrière l'Espagne et la Bosnie-Herzégovine. Elle figure ainsi parmi les principaux distributeurs de microcrédit en Europe.

En France, 550 000 entreprises ont été créées en 2012¹⁹. Parmi elles, 83 000 étaient des entreprises individuelles et 307 500 des entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur²⁰. Parmi les créateurs, les dernières données disponibles, celles de 2010²¹, indiquent que :

- 33 % étaient sans emplois ;
- 89 % ont créé leur entreprise, sans salarié au démarrage ;
- plus de 60 % des créateurs ont eu des besoins de financement inférieurs à 16 000 euros au démarrage.

Développé en France au cours des années 1980, le microcrédit n'y a pas de définition légale²². On distingue toutefois généralement en France le micro-crédit professionnel du micro-crédit personnel. Le microcrédit professionnel est un prêt qui a pour objet de financer la création, le rachat ou la consolidation d'une petite entreprise artisanale ou commerciale, pour des personnes confrontées à des difficultés d'accès au financement classique. Le microcrédit dit « personnel », cible la stabilisation de revenu et la sécurisation financière des personnes en couvrant des besoins en financement ponctuels jusque 3 000 euros²³.

¹⁸ Bending *et al.* (2012), *op. cit.*

¹⁹ Selon le Répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE.

²⁰ Selon le Répertoire des entreprises et des établissements de l'INSEE.

²¹ Les données présentées sont issues de l'enquête SINE 2010 qui répertorie 262 000 entreprises créées, hors auto-entrepreneurs (191 000 immatriculations cette même année).

²² Bien que plusieurs lois successives y fassent référence en tant que moyen de développement de l'activité économique et d'insertion sociale (voir CNIS, 2011). Cette situation est partagée ailleurs en Europe.

²³ D'après la limite fixée par le Plan de Cohésion Sociale en 2005, et jusque 12 000 euros sous conditions. Dans la réalité, il existe naturellement une zone grise entre ces deux types d'utilisation, et la majorité des microcrédits personnels sont le plus souvent destinés au financement de projets en rapport avec l'emploi des bénéficiaires.

La France compte trois principaux opérateurs de microcrédit professionnel (réseaux nationaux)²⁴.

- l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) existe depuis 1989. En 2011, l'ADIE a distribué 12 261 microcrédits, permettant la création ou le maintien de 13 853 emplois (Association pour le Droit à l'Initiative Économique, 2012). Depuis sa création, l'ADIE compte 118 000 microcrédits octroyés ayant permis la création de 86 000 entreprises²⁵.
- France Active (FA) a été fondée 1988. En 2011, elle a financé 6 196 projets permettant la création de 25 289 emplois. Parmi eux, 5 300 projets aidant la création ou la consolidation de 8 218 emplois ont été financés par du microcrédit bancaire garanti (France Active, 2012).
- Initiative France (IF) a été créée en 1985. En 2011, elle a financé 17 750 entrepreneurs pour 15 953 créations ou reprises d'entreprises²⁶. Depuis sa création, Initiative France compte 150 000 entreprises financées et 328 000 emplois créés ou sauvés grâce à la création ou à la reprise de l'entreprise.

Les chiffres présentés reflètent toutefois des modèles d'intervention qui diffèrent significativement. Le modèle économique, le public cible et la gamme des prestations varient d'un réseau à l'autre²⁷. Ils se distinguent ainsi selon :

- Leurs modalités d'intervention
 - financement direct extra-bancaire (prêts classiques rémunérés), ou octroi de prêts d'honneur, ou à taux zéro ;
 - facilitation de l'accès à un prêt bancaire par l'octroi de garantie.
- L'objectif poursuivi et, partant, le public cible
 - l'insertion sociale et professionnelle d'un public précaire et sans emploi (approche dite inclusive) ;
 - le développement économique et de l'emploi, plus spécifiquement au profit d'un public de créateurs sans emploi ;
 - la création d'entreprises comme vecteur de développement économique et de l'emploi sur un territoire (approche dite entrepreneuriale).
- La structuration des réseaux
 - entité centralisée (ADIE) ;
 - réseau territorialisé (FA) ;
 - fédération d'entités indépendantes (IF).

²⁴ D'autres opérateurs de microcrédit existent localement, notamment Créasol à Marseille, Nice, Avignon, Toulon et sur l'île de la Réunion, ainsi que la Caisse Sociale de Développement Local, en Gironde, en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne.

²⁵ Voir rubrique « chiffres clés » sur : <http://www.adie.org/decouvrir-ladie/nos-missions>.

²⁶ Voir rubriques « chiffres clés » sur : <http://www.initiative-france.fr/Decouvrir/Chiffres-cles>.

²⁷ Pour une description complète de l'activité des réseaux, voir Inspection générale des Finances (2009).

Dans leurs actions, ces trois opérateurs sont appuyés par des financements variés²⁸. Parmi eux, les financements publics peuvent être octroyés soit pour les actions propres des opérateurs de microcrédit, soit en tant que relai pour la mise en œuvre de dispositifs publics d'aides à la création d'entreprises. C'est le cas pour les prêts OSÉO en faveur du financement et de l'accompagnement des PME²⁹, ainsi que, depuis 2009, pour le dispositif Nouvel Accompagnement à la Création et Reprise d'Entreprises (NACRE) piloté par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts³⁰.

Comme le relevait l'Observatoire de la microfinance (2012) : « *Le modèle français de microcrédit repose ainsi sur l'implication convergente d'une diversité d'acteurs dont la typologie illustre la dimension à la fois financière et sociale de cet instrument de crédit* ». Au regard de leur diversité, les opérateurs travaillent de plus en plus de concert afin d'assurer la complémentarité de leurs interventions et d'apporter une réponse adaptée aux créateurs.

Dans ce contexte, les éléments constitutifs du microcrédit « à la française » n'ont été que récemment clarifiés. Pour faciliter l'appréhension et la mesure du volume et des effets du microcrédit, des efforts de définition ont été entrepris. L'Inspection générale des Finances (IGF, 2009), le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE, 2010) puis le Conseil National de l'Information Statistique ont proposé un état des lieux du secteur et une définition de son périmètre (CNIS, 2011). La définition du CNIS, qui est la plus récente et a servi de base pour la collecte des données financières relatives au microcrédit par la Banque de France (cf. *infra*), est celle qui a été retenue pour ce document de travail³¹ (encadré 2). Ces travaux ont tous souligné que les opérateurs de microcrédit répondent à un même besoin : permettre l'accès au financement pour des créateurs généralement précaires et exclus des circuits bancaires. La plus-value spécifique du microcrédit réside dans l'accompagnement à la création dont doit bénéficier systématiquement ce public.

Encadré 2. La définition du microcrédit professionnel par le CNIS

En 2010, le Conseil National de l'Information Statistique a été mandaté par la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, pour constituer un groupe de travail chargé d'élaborer une définition du microcrédit et de mettre en place une collecte de données statistiques afin de mieux suivre cette activité encore peu connue.

²⁸ Notamment des banques, des dons individuels ou encore du mécénat. On peut aussi citer le rôle du Fonds de Cohésion Social, abondé par l'État et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui apporte sa garantie aux établissements bancaires qui accordent des microcrédits.

²⁹ Prêt à la création d'entreprise (PCE) et garantie OSÉO.

³⁰ Il comprend un accompagnement individualisé d'une durée d'au moins trente-six mois et un prêt à taux zéro de 2 000 euros en moyenne. L'instruction des dossiers de demande ainsi que l'accompagnement des créateurs sont réalisés par les principaux opérateurs de microcrédit professionnel dans le cadre d'une convention avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la CDC.

³¹ La définition du CNIS ne fait pas consensus parmi les acteurs français de microcrédit. Certains estiment qu'elle devrait, à l'instar de ce qui a été proposé par l'IGF, exclure les crédits proposés à titre gratuit. De ce fait, la définition du CNIS peut être présentée comme « technique » et uniquement relative à la mesure des flux de crédit par la Banque de France. Le choix de retenir cette définition est motivé ici par le souci de cohérence vis-à-vis des actions déjà engagées par la Banque de France.

Le rapport issu de ce groupe de travail (CNIS, 2011) a proposé la définition suivante du microcrédit, qui sert désormais de base pour la collecte statistique de la Banque de France relative au microcrédit (cf. *infra*). Le rapport distingue deux types de microcrédits professionnels : le microcrédit professionnel classique, accordé à titre onéreux par une banque ou une structure extra-bancaire habilitée ; et le microcrédit professionnel à caractère de fonds propres, qui peut être accordé à titre onéreux ou gratuit, par exemple un prêt d'honneur. Les définitions du CNIS sont les suivantes.

> Le microcrédit professionnel classique

Objet : financer des entreprises (entreprises individuelles, auto-entrepreneurs ou sociétés), pour leur création, leur reprise ou leur développement.

Caractéristiques du crédit :

- bénéficiant d'un accompagnement par un organisme qui est également financeur ou cofinanceur du projet ;
- pouvant bénéficier d'une garantie du Fonds de cohésion sociale, ou d'un autre organisme, ou être consenti sans garantie ;
- d'un montant généralement inférieur à 25 000 euros³² ou d'un montant supérieur, notamment si l'établissement de crédit a obtenu la garantie de France Active, garantie sur dotation du Fonds de cohésion sociale ;
- accordé à titre onéreux ;
- assorti de remboursements.

> Le microcrédit à caractère de fonds propres

Objet : prêts accordés par un établissement de crédit ou une association spécialisée à des entreprises (entreprises individuelles, auto-entrepreneurs ou sociétés), ou à des entrepreneurs personnes physiques, destinés à financer la création, la reprise ou le développement d'une entreprise (idem que pour microcrédit professionnel classique) et ayant le caractère d'un apport en fonds propres (faisant l'objet d'une clause de subordination).

Caractéristiques du crédit :

identiques à celles du microcrédit professionnel mais il peut être aussi « accordé à titre onéreux ou gratuit ».

Dans les deux cas, l'entreprise financée doit avoir pour caractéristiques cumulatives :

- moins de dix salariés ;
- moins de cinq ans d'ancienneté ;
- un bilan ou chiffre d'affaires annuel de l'arrêté comptable (de l'année précédente ou le dernier connu) inférieur à deux millions d'euros.

³² Le plafond retenu (25 000 euros) est aligné sur la définition européenne mais il faut souligner pour mémoire que 60 % des créateurs en France ont des besoins de financement inférieurs à 16 000 euros au démarrage. Dans cette définition, la taille du prêt, dès lors, n'est pas le facteur discriminant du microcrédit par rapport à d'autres types de prêts.

4. Que sait-on de l'impact social du microcrédit dans les pays du Nord ?

L'intérêt pour l'impact social du microcrédit³³ est récent et se manifeste essentiellement depuis le début des années 2000. Au Sud, il a été motivé notamment par la « crise de la microfinance » et une dénonciation croissante d'une « dérive de mission » (*mission drift*) qui aurait conduit à l'abandon progressif des plus pauvres aux fins d'une meilleure rentabilité³⁴.

Dans les pays du Nord, l'intérêt pour l'impact social est motivé principalement au regard de son inscription dans le cadre des politiques sociale et de développement économique, dirigées plus particulièrement vers un public vulnérable sur le marché du travail (faibles qualifications, longue période d'inactivité, difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi...). Aussi, plusieurs initiatives ont éclos au niveau international, qui visent à développer ces dispositifs, le suivi de leur performance et l'impact social des IMF.

Depuis 2005 en particulier, la Social Performance Task Force (SPTF), qui réunit plus de 1 000 professionnels de la microfinance, a ainsi cherché à établir des normes et des critères consensuels pour évaluer la performance sociale et harmoniser les approches des différentes agences de notation. Elle a permis d'aboutir à la publication, en 2012, de standards universel de mesure de la performance sociale, relatifs aux objectifs, à l'organisation et aux pratiques des IMF (SPTF, 2012)³⁵.

Dans ce contexte, une grande partie des opérateurs dans les pays du Nord cherchent en outre à mesurer l'impact social de leurs programmes, c'est-à-dire leurs effets sur les bénéficiaires³⁶.

Toutefois ces évaluations sont souvent menées en interne, rarement rendues publiques et restent souvent fragmentaires. Par ailleurs, chaque opérateur utilisant ses propres indicateurs, les résultats obtenus sont difficiles à comparer d'une institution à une autre et les échantillons retenus sont généralement trop faibles pour être soumis à une analyse robuste. Enfin, un même bénéficiaire peut bénéficier de plusieurs dispositifs simultanément, ce qui rend difficile l'attribution des résultats³⁷.

S'agissant des effets de l'accès au microcrédit sur l'emploi de ses bénéficiaires, les IMF des pays du Nord renseignent le plus souvent trois dimensions.

³³ Cette partie est une synthèse de la revue de littérature détaillée présentée en annexe 1.

³⁴ Il faut cependant noter que, avant même ces accusations de « mission drift », la microfinance a toujours éprouvé des difficultés à toucher les populations les plus pauvres.

³⁵ Parmi les membres, on peut notamment citer CERISE en France. Voir www.sptf.info.

³⁶ Pour les références, se reporter à l'annexe 1.

³⁷ En Irlande par exemple, l'existence de programmes gouvernementaux d'aide à la création d'entreprises par d'anciens chômeurs semble avoir facilité l'accès de ces derniers au microcrédit, ce qui rend difficile l'explication des résultats par l'un ou l'autre des dispositifs. En France, la Cour des Comptes a récemment fait le même constat, s'agissant des mesures de soutien à la création d'entreprises. Voir : Cour des comptes (2013), *Ibid*.

- Le nombre d'emplois créés

Cette donnée est collectée par la très grande majorité des opérateurs et tend à indiquer un impact largement positif, allant de quelques milliers à plus de 100 000 emplois créés par institutions depuis leur création. Les définitions et les méthodes utilisées pour évaluer ces effets sont toutefois très variables d'un opérateur et d'un évaluateur à l'autre. La notion « d'emploi créé » peut ainsi recouvrir autant la création nette d'emplois que les emplois maintenus ou encore les emplois induits, mais aussi des emplois à temps plein ou bien à temps partiel. Enfin, les mesures reportées tiennent le plus souvent imparfaitement compte d'éventuels effets d'aubaine, c'est-à-dire des entreprises soutenues qui auraient pu voir le jour sans l'aide de la microfinance.

- Le coût par emploi créé

Une littérature relativement importante cherche à renseigner le « coût » des emplois créés grâce au microcrédit. Les études disponibles montrent des coûts s'échelonnant de 700 euros à près de 10 000 euros par emploi créé. Ces résultats disparates s'expliquent par le fait que les calculs présentés ne tiennent pas systématiquement compte des effets dits indirects du microcrédit (les économies réalisées grâce aux aides sociales non versées par exemple), de l'implication des bénévoles dans l'instruction des dossiers et l'accompagnement des créateurs, de la génération de recettes fiscales induites par la création ou encore de l'interdépendance entre les dispositifs.

- La « qualité de l'emploi » créé

La qualité de l'emploi auquel accèdent les bénéficiaires prend une place croissante parmi les éléments de mesure de l'impact social des IMF. On constate toutefois ici la même variété des définitions et, partant, des indicateurs de mesure : évolution du revenu, de la capacité d'épargne, de l'épanouissement personnel et de la confiance en soi, etc. La plupart des travaux sur la question mêlent des dimensions et des indicateurs objectifs et subjectifs de la qualité de l'emploi. En 2009, la quasi-totalité (97 %) des cent-soixante-dix institutions de microcrédit contactées par le Réseau Européen de la Microfinance déclarait avoir contribué à l'amélioration de la situation économique des clients, se traduisant en général par un renforcement de l'autonomie financière de ces derniers³⁸. Les études disponibles montrent en outre que les bénéficiaires se révèlent souvent optimistes, motivés et dotés d'une meilleure estime d'eux-mêmes qu'avant l'expérience de la création. Ils disent, par ailleurs, ressentir une plus grande liberté et un meilleur épanouissement personnel. Quand on leur demande s'ils seraient prêts à renouveler l'expérience, une majorité des bénéficiaires répond positivement.

Finalement, les données disponibles sont parcellaires et à considérer avec prudence, d'autant plus que la multiplicité des facteurs déterminant le succès économique et humain d'une entreprise rend difficile l'établissement de causalités sur le long terme entre l'accès au

³⁸ Jayo Carboni B., González A. et Konzett C. (2010), "Overview of the microcredit sector in the European union", European Microfinance Network Working Paper n° 6.

microcrédit et l'emploi. Les données disponibles relèvent en outre plus souvent du suivi des bénéficiaires que de méthodologies permettant d'isoler l'impact du programme³⁹.

De manière générale, on peut néanmoins souligner que les données disponibles dressent un bilan positif du microcrédit, à la fois sur le nombre d'emplois créés, la pérennité des entreprises et l'intégration sociale de ses bénéficiaires.

Il demeure cependant nécessaire de mettre en place des indicateurs robustes, simples à mesurer et permettant de tracer, de sa conception jusqu'après sa délivrance, l'impact d'un programme de microcrédit. Dans cette optique, le Réseau Européen de Microfinance s'est doté en 2009 d'un groupe de travail consacré à la performance sociale et son évaluation⁴⁰. Dans ce cadre, des indicateurs de performance sociale ont été élaborés qui devraient être intégrés prochainement dans le code européen de bonne conduite pour l'octroi du microcrédit⁴¹ :

- ciblage et atteinte du groupe cible (exprimé en pourcentage de l'ensemble des clients) ;
- changement dans la situation matérielle des clients signalé par :
 - le passage au-delà du seuil de pauvreté ;
 - l'obtention d'un emploi régulier sur le marché du travail ;
 - la création d'emplois indirects ;
 - la pérennité financière de l'activité initiée à l'aide du microcrédit.

³⁹ Une évaluation expérimentale des activités de l'ADIE envers les jeunes des quartiers sensibles est en cours et menée actuellement par le *Poverty Action Lab*. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

⁴⁰ http://www.european-microfinance.org/wg-social-performance_en.php

⁴¹ Elaboré dans le cadre du programme Jasmine.

Voir : http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/doc/code_bonne_conduite_fr.pdf.

5. Que sait-on de l'impact social du microcrédit en France ?

5.1. Des données riches dont il est difficile de tirer des enseignements

Les rapports annuels, études et évaluations réalisés par ou avec le concours des opérateurs français de microcrédit⁴² sont riches en informations. Ceux-ci consacrent en effet d'importants moyens humains et financiers à la mesure de leur impact social ; ils renseignent notamment tous le volume de l'activité ainsi que la situation des créateurs accompagnés sur le marché du travail (tableau 1).

Tableau 1. Principales données disponibles sur le microcrédit en France*

	Nombre d'interventions(1)	Nombre d'emplois créés / maintenus (2)	Part des demandeurs d'emploi parmi les bénéficiaires
2009	39250	59633	65 %
2010	40873	60005	69 %
2011	39099	57438	69 %

* Agrégation des données collectées par les trois principaux opérateurs, y compris distribution de prêts NACRE.

(1) Nombre de microcrédits professionnels, garanties et prêts d'honneurs accordés d'après la définition donnée et les méthodes de calculs propres à chaque opérateur.

(2) En flux pour l'année.

Source : Rapports annuels des opérateurs 2010, 2011, 2012, à l'exception des données ADIE pour 2011 qui sont issues de l'enquête triennale auprès des bénéficiaires.

À l'instar des résultats disponibles au niveau international, l'impact du microcrédit sur l'emploi apparaît donc largement positif en France, avec près de 60 000 emplois créés ou maintenus annuellement. Le taux de pérennité des entreprises financées est également mesuré par tous. Alors que la pérennité moyenne à trois ans des entreprises créées par des personnes sans emploi avant la création est légèrement inférieure à la moyenne nationale (62 % contre 66 % selon l'INSEE⁴³), dans le cas des bénéficiaires de microcrédit elle s'élève, en 2011, à 75 % en moyenne à l'horizon de trois ans, ce qui est supérieur de neuf points à la moyenne nationale (Convergence 2015, 2012).

⁴² Voir les sites web des opérateurs et notamment les rapports d'activité du Fonds de Cohésion Sociale et le baromètre de la microfinance publié chaque année par Convergences 2015.

⁴³ En 2009 pour les entreprises créées en 2006.

Cependant, à l'instar de la plupart des pays du Nord, les données publiées par les opérateurs français sur leurs bénéficiaires et les entreprises financées souffrent d'un manque d'homogénéité à deux niveaux : les indicateurs collectés varient d'un opérateur à l'autre et, lorsqu'ils sont identiques, sont souvent construits selon des méthodologies différentes et plus ou moins rigoureuses. Ainsi, la pérennité des entreprises est parfois calculée sur la base de la sinistralité financière, parfois sur la base d'enquêtes auprès des bénéficiaires. Par ailleurs, certains aspects qualitatifs ne sont pas toujours renseignés, comme le parcours professionnel des bénéficiaires post créations et les conditions de l'exercice de l'activité par les entrepreneurs.

Plusieurs initiatives devraient toutefois améliorer l'exhaustivité et la comparabilité des données disponibles sur le microcrédit et ses effets en France.

5.2. Le suivi post-crédation a été placé au cœur du dispositif NACRE

L'un des apports de NACRE est d'avoir distingué, sur la base des activités et des services offerts par les opérateurs de microcrédit, trois phases « métier », dont la dernière est consacrée au suivi post création du bénéficiaire. Les opérateurs conventionnés ont ainsi dû positionner leur offre de services selon ces trois phases et adopter des outils de suivi communs. 32 508 créateurs bénéficiaient de l'accompagnement post création à la fin 2012. Sur la base des outils qu'il incite à développer et des réflexions qu'il suscite sur les modalités de suivi et d'accompagnement post création, le parcours professionnel et les conditions d'emploi des créateurs à trois ans devraient être mieux connus, à terme, pour les bénéficiaires de NACRE⁴⁴.

5.3. La Banque de France a démarré la collecte nationale des données financières relatives au microcrédit

À la suite des travaux et recommandations du CNIS, la Banque de France a commencé en 2012 un travail statistique semestriel, au niveau national. Il s'agit de suivre et de collecter des données sur les encours de microcrédits professionnels ainsi que leur répartition selon le cycle de vie et par secteur d'activité. Les premiers résultats provisoires font apparaître un encours modeste (près de 601,8 millions d'euros à fin décembre 2011) au regard de l'ensemble des crédits aux entreprises (770,8 milliards d'euros à fin décembre 2011⁴⁵), ainsi que du total des crédits aux micro-entreprises (210,5 milliards d'euros à la même période, voir Banque de France, 2013). 130 000 microcrédits professionnels avaient été distribués, en stock, à fin 2011, ce qui est significatif. Les données révèlent en outre que les microcrédits professionnels accompagnés sont principalement des microcrédits à caractère de fonds propres (pour plus des deux-tiers) et que leurs montants sont généralement inférieurs à 10 000 euros. Les bénéficiaires sont le plus

⁴⁴ NACRE a également conduit à la mise en place par France Active Financement d'un extranet dédié à la gestion des prêts et au suivi de l'activité. Cet extranet permet aux pilotes du dispositif de suivre en temps réel l'activité des prêts NACRE au niveau national ou territorial.

⁴⁵ Données Banque de France : <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384354>

souvent des petites entreprises en création ou des entrepreneurs individuels ayant une activité dans le secteur tertiaire⁴⁶.

5.4. La Caisse des Dépôts et Consignations a initié en mars 2012 des travaux relatifs à la mesure de l'impact des aides à la création qu'elle finance

Dans le cadre de ces travaux pilotés par son département Économie sociale et solidaire (DEES), des indicateurs quantitatifs communs de mesure d'impact ont été définis, en concertation avec les réseaux d'aide à la création d'entreprise financés par la CDC. Parmi eux, les principaux opérateurs nationaux de microcrédit sont représentés.

Ces travaux constituent ainsi un premier jalon vers la définition de méthodes et d'indicateurs partagés pour la mesure de l'impact du microcrédit en France. L'adoption de ces indicateurs par tous les opérateurs français de microcrédit bénéficiant de financements publics devrait être recherchée. À cette fin, les autres financeurs publics des opérateurs de microcrédit pourraient s'appuyer sur les indicateurs établis par la CDC pour leur propre suivi. Cela simplifierait en outre le suivi demandé aux opérateurs en harmonisant les données demandées.

5.5. L'enquête SINE de l'INSEE et le microcrédit non bancaire

Depuis 2010, une modalité spécifique de financement intitulée « microcrédit non bancaire » figure dans l'enquête SINE de l'INSEE sur la création et les créateurs d'entreprises (encadré 3). Il s'agit d'un progrès notable en matière de suivi : on peut désormais isoler la population des créateurs ayant bénéficié d'un microcrédit extra-bancaire, pour en identifier le profil et le parcours.

⁴⁶ Commerce, service aux entreprises ou aux particuliers, hôtellerie-restauration.

Encadré 3. Exploitation de l'enquête SINE⁴⁷

Le dispositif SINE est un système permanent d'observation des jeunes entreprises. La première interrogation est effectuée dans les mois qui suivent la création de l'entreprise. Elle permet de décrire le profil du créateur et les caractéristiques de son entreprise au début de l'activité. Une deuxième puis une troisième interrogation, effectuées trois et cinq ans après la création, permettent d'étudier le devenir de l'entreprise et d'appréhender les problèmes rencontrés lors de ses premières années d'existence.

Suite à la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur en 2009, une enquête auprès des créateurs d'auto-entreprises a été lancée parallèlement à l'enquête Sine (enquête Auto-entrepreneurs 2010). Ces créateurs sont exclus du champ de l'enquête SINE 2010.

Pour exploiter les résultats de l'enquête SINE 2010, les modalités de financement proposées par l'enquête ont été groupées en trois catégories afin d'isoler le microcrédit professionnel au sens du CNIS, hors microcrédit bancaire :

- microcrédit (regroupe non seulement les créateurs ayant déclaré avoir bénéficié d'un « microcrédit non bancaire » mais aussi d'« autres types d'emprunts » qui relèvent du microcrédit professionnel à caractère de fonds propres - prêts d'honneur à taux zéro, avances remboursables) ;
- autres financements (regroupe les créateurs ayant déclaré avoir eu recours à un emprunt bancaire, une subvention ou une prime, un apport en capital d'autres sociétés, ou encore au capital-risque) ;
- aucun financement.

Le choix d'élargir la modalité « microcrédit » au-delà du seul microcrédit non bancaire fait perdre en précision. Il permet cependant de gagner en cohérence par rapport à la définition du CNIS et la collecte Banque de France en incluant le microcrédit professionnel à caractère de fonds propres. Enfin, la population considérée étant plus importante, cela permet en outre de gagner en significativité statistique.

Afin de contrôler que ce choix n'introduisait pas de biais significatif, les résultats ont été systématiquement comparés à ceux obtenus en distinguant les trois modalités de financement : microcrédit non bancaire, aucun financement et autres financements (regroupant toutes les autres modalités). On parvient à des conclusions similaires.

Enfin, les résultats présentés ont été vérifiés à chaque fois selon le montant total du projet de financement (moins de 8 000 euros, 8 000 à 40 000 euros ou plus de 40 000 euros) et le statut du créateur au moment de la création (créateurs précaires vs. non précaires), afin de tenir compte des effets liés à la taille du projet ou au statut du créateur avant la création. Les créateurs dits « précaires » sont les bénéficiaires de minima sociaux et les demandeurs d'emploi avant la création.

Les résultats présentés restent à considérer avec prudence, les effectifs interrogés étant limités pour les bénéficiaires de microcrédit.

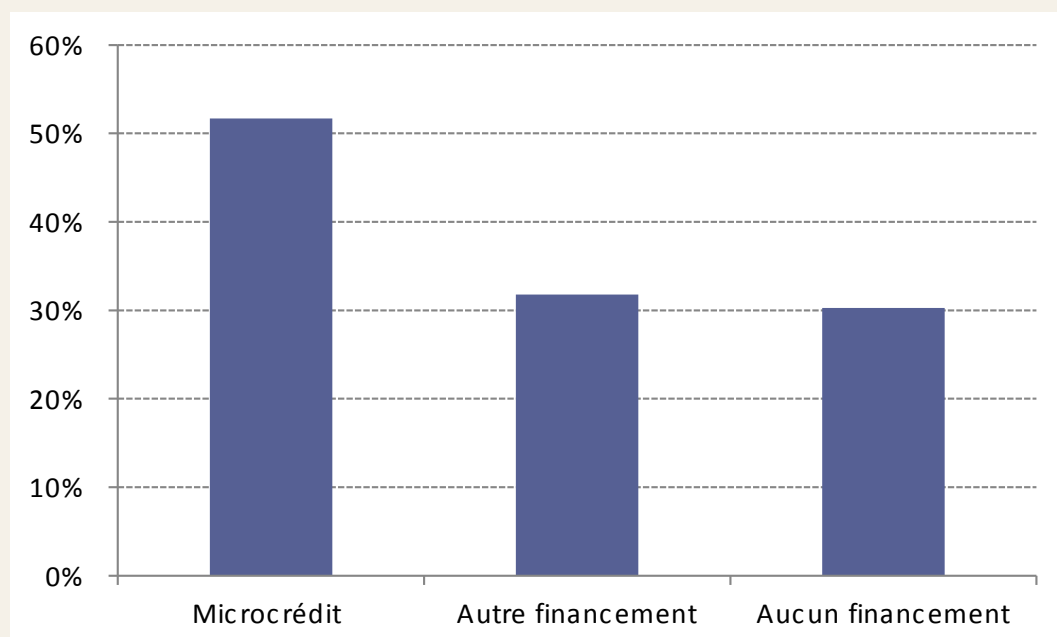
⁴⁷ Les auteurs tiennent à remercier Stéphane Thomas (INSEE) pour son appui et ses conseils dans l'exploitation des données d'enquête.

La modalité « microcrédit non bancaire » ne correspond cependant pas à l'ensemble des bénéficiaires de microcrédit professionnel puisqu'elle ne comprend ni les microcrédits bancaires (par définition), ni les microcrédits à caractère de fonds propres, qui font l'objet d'une autre modalité (« autres types d'emprunt »). Elle ne distingue pas non plus entre microcrédit personnel et le microcrédit professionnel, or les créateurs interrogés ont pu avoir accès à l'un comme à l'autre.

La prochaine cohorte de l'enquête SINE, qui doit démarrer en 2014, pourrait utilement prendre en compte les derniers développements en matière de collecte statistique relative au microcrédit. Les modalités de financement proposées par l'enquête SINE pourraient notamment être révisées au regard des conclusions du CNIS, afin de favoriser la collecte de données exhaustives et homogènes entre la Banque de France et l'INSEE sur les microcrédits, les créateurs bénéficiaires de microcrédit et leur entreprise. La question relative aux financements des créateurs pourrait ainsi être révisée afin d'inclure la modalité « microcrédit professionnel » sur la base de la définition du CNIS. Cela n'est cependant pas aisé dans la mesure où cette définition regroupe dans les faits trois modalités de financement : le prêt bancaire inférieur à 25 000 euros, le prêt extra-bancaire et le prêt à titre gratuit. En outre, le terme « microcrédit professionnel » est sans doute peu répandu et utilisé parmi les créateurs, ce qui pose la question de la formule qui devrait être utilisée dans le questionnaire. Une alternative serait de préciser, sur le modèle de la conclusion du CNIS, « microcrédit professionnel non bancaire, à titre onéreux ou gratuit ». Dans tous les cas, il serait opportun de soumettre à la discussion du comité des utilisateurs de l'enquête SINE les moyens d'harmoniser les données de l'enquête avec celles collectées par la Banque de France.

Tout en gardant à l'esprit les réserves susmentionnées, les résultats de l'enquête (voir encadré 3 pour la méthodologie employée) semblent confirmer que le microcrédit s'adresse à un public de créateurs plus précaires que ceux n'y ayant pas recours (graphiques 1 et 2).

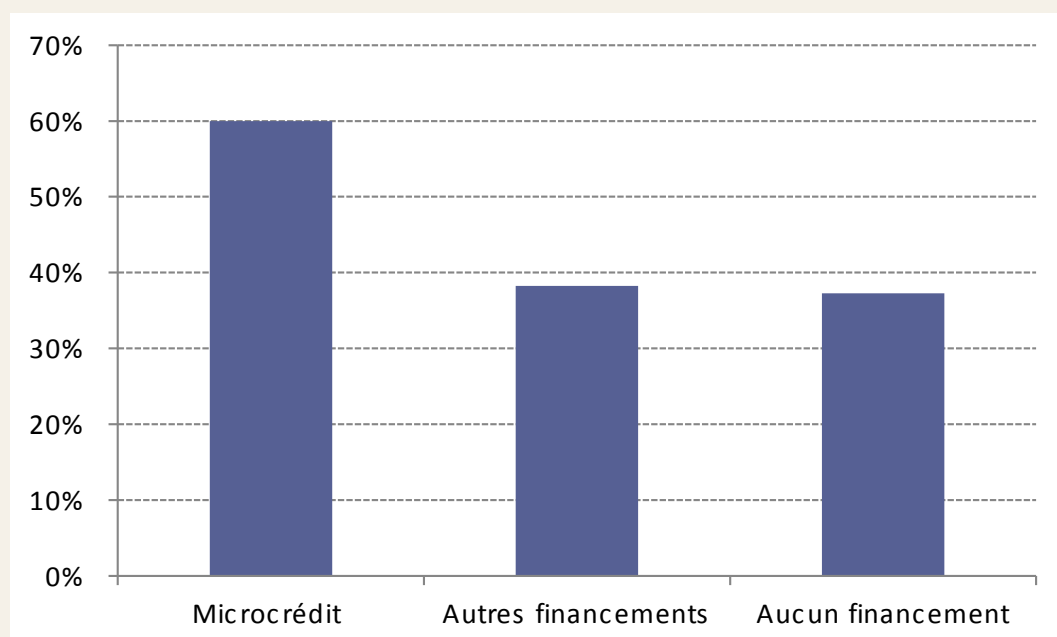
Graphique 1. Part des bénéficiaires de minima sociaux par type de financement au moment de la création



Le microcrédit regroupe non seulement les créateurs ayant déclaré avoir bénéficié d'un « microcrédit non bancaire » mais aussi d'« autres types d'emprunts » qui relèvent pour certains du microcrédit professionnel - prêt d'honneur, avance remboursable, prêt à taux 0.

Source : Insee, Enquête SINE 2010, traitement Centre d'analyse stratégique.

Graphique 2. Part des demandeurs d'emplois par type de financement au moment de la création



Le microcrédit regroupe non seulement les créateurs ayant déclaré avoir bénéficié d'un « microcrédit non bancaire » mais aussi d'« autres types d'emprunts » qui relèvent pour certains du microcrédit professionnel - prêt d'honneur, avance remboursable, prêt à taux 0.

Source : Insee, Enquête SINE 2010, traitement Centre d'analyse stratégique.

L'enquête montre également que les femmes sont légèrement plus représentées parmi les créateurs ayant bénéficié d'un microcrédit (de l'ordre de 33 %) que parmi ceux ayant bénéficié d'autres financements (elles sont alors légèrement moins de 30 %). Les titulaires d'un diplôme, équivalent ou inférieur au baccalauréat, sont également légèrement surreprésentés parmi les bénéficiaires de microcrédit (62 % contre 59 % pour les créateurs ayant eu recours à d'autres types de financement et 55 % pour les créateurs n'ayant eu recours à aucun financement). Le microcrédit semble bien avoir un rôle d'inclusion sociale puisqu'il bénéficie à des populations plus fragiles.

Les créateurs passés par le microcrédit déclarent en outre s'être davantage heurtés à des difficultés au moment de la création. Ils sont les moins nombreux à déclarer n'avoir rencontré aucune difficulté spécifique lors de la création (16 % déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté, contre 21 % pour les créateurs ayant eu recours à d'autres types de financement et 24 % pour les créateurs n'ayant eu recours à aucun financement). Parmi les difficultés rencontrées, ils sont légèrement plus nombreux que les autres à déclarer avoir butté sur des problèmes de financement⁴⁸.

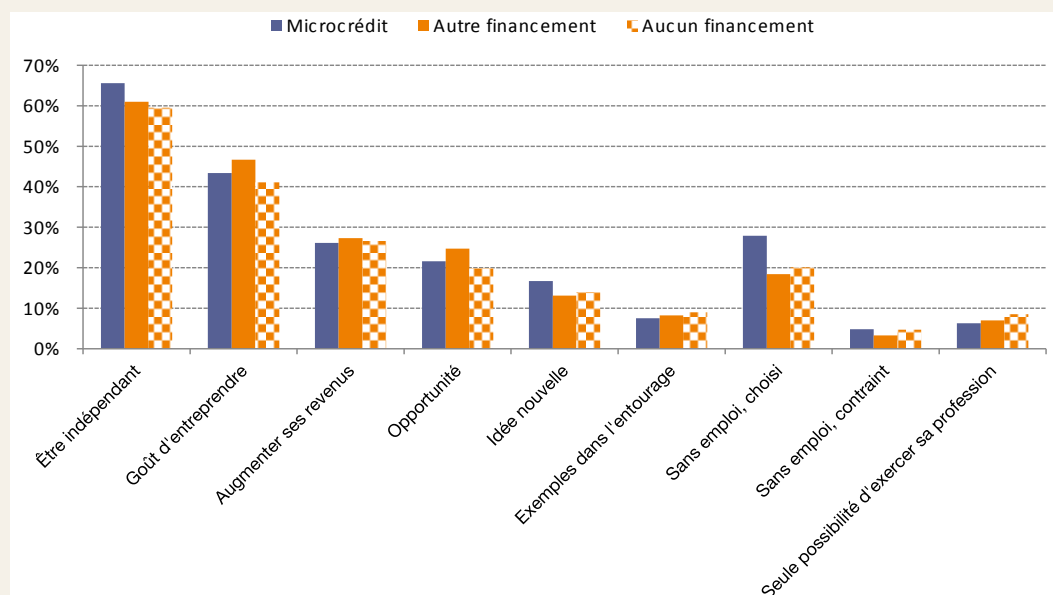
Les résultats de l'enquête SINE semblent toutefois aller à l'encontre de l'opinion répandue selon laquelle les bénéficiaires de microcrédit auraient recours à la création d'entreprises davantage par nécessité que par opportunité ou par goût entrepreneurial. La principale motivation à la création déclarée des bénéficiaires de microcrédit est le désir d'indépendance, comme pour l'ensemble des créateurs. La deuxième motivation la plus fréquente est le goût d'entreprendre, comme pour la population totale des créateurs.

Les bénéficiaires de microcrédit sont certes plus nombreux à déclarer l'absence d'emploi comme l'une des trois principales motivations à la création, mais la création reste « choisie » plutôt que « contrainte » (graphique 3). La surreprésentation de cette motivation s'explique essentiellement par un effet de structure, les bénéficiaires du microcrédit étant plus nombreux à être sans emploi au moment de la création que les créateurs qui ont recours à d'autres modalités de financement⁴⁹.

⁴⁸ Ces résultats sont cohérents avec ceux constatés pour la population des micro-entrepreneurs précaires en général, pour qui les difficultés rencontrées lors de la création d'une micro entreprise sont plus importantes que pour le reste de la population. Voir à ce sujet Villa et Poussielgues (2012).

⁴⁹ Lorsqu'on décline les résultats selon le statut du créateur avant la création, la différence à cet égard disparaît entre les bénéficiaires de microcrédit et les autres créateurs.

Graphique 3. Principales motivations de la création, par type de financement au moment de la création



Le microcrédit regroupe non seulement les créateurs ayant déclaré avoir bénéficié d'un « microcrédit non bancaire » mais aussi d'« autres types d'emprunts » qui relèvent pour certains du microcrédit professionnel - prêt d'honneur, avance remboursable, prêt à taux 0.

Source : Insee, Enquête SINE 2010, traitement Centre d'analyse stratégique.

Enfin le principal objectif déclaré par le créateur est toujours de créer son propre emploi (pour environ deux-tiers des créateurs), quel que soit le type de financement de la création.

S'agissant du développement de l'entreprise, les bénéficiaires de microcrédit sont aussi nombreux que les autres créateurs à déclarer vouloir développer l'emploi parmi leurs principaux objectifs (pour 20 % d'entre eux) ainsi qu'à vouloir rester à leur compte de manière durable.

Mais si l'on constate des motivations à la création similaires chez les bénéficiaires de microcrédit et chez les autres créateurs, on ne peut dire si ce constat relève de la motivation initiale du créateur ou bien des effets de l'accompagnement à la création dont ce public bénéficie. Dans tous les cas, il s'agit d'un résultat *a priori* encourageant sur l'opportunité de la création accompagnée, comme solution d'emploi pour ce public.

Il sera particulièrement intéressant, de ce point de vue, de poursuivre l'analyse de la cohorte 2010, à trois puis cinq ans, après la création, afin d'étudier le devenir des entrepreneurs qui sont passés par le microcrédit et d'appréhender les problèmes rencontrés lors de ses premières années d'existence.

Pour favoriser une meilleure connaissance des performances sociales du microcrédit, les pouvoirs publics peuvent donc d'abord jouer un rôle en réformant et en complétant les outils de collecte statistique existants relatifs à la création d'entreprises. Ils peuvent également agir en incitant et en accompagnant les opérateurs dans la mise en place d'indicateurs et de méthodes partagées pour le suivi des bénéficiaires.

6. Favoriser une meilleure connaissance de l'impact social du microcrédit

6.1. Comment mesurer les effets du microcrédit sur l'emploi en France ?

L'appréciation de l'impact social du microcrédit doit prendre en compte ses deux composantes : l'accès au financement et l'accompagnement.

La mesure de cet impact social devrait en outre s'inscrire dans le cadre plus global des initiatives internationales visant à mieux appréhender la performance sociale en microfinance, et en particulier celles de la SPTF. Les opérateurs français de microcrédit devraient ainsi se reporter aux standards universels de mesure de la performance sociale établis par elles afin de garantir la compatibilité entre la démarche française et le cadre international de la microfinance.

Dans les pays du Nord, mesurer les effets de l'accès au microcrédit sur l'emploi de ses bénéficiaires doit être intégré à l'appréciation de son impact social. L'impact du microcrédit peut alors être envisagé dans une triple perspective :

- l'insertion professionnelle du créateur, soit par la pérennité de l'entreprise soit par le retour à l'emploi après l'expérience de la création ;
- les conditions d'exercice de l'activité, y compris les revenus générés par l'activité ;
- les compétences acquises, *via* l'expérience de la création accompagnée, en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Au regard des spécificités du public auquel s'adresse le microcrédit, ces dimensions doivent être appréciées de façon dynamique : la situation s'est-elle améliorée par rapport à la situation antérieure ? Quelles sont les perspectives d'avenir ? Les conditions d'exercice de l'activité des créateurs doivent en outre être évaluées à l'aune des spécificités du métier d'entrepreneur et non à l'aune de l'emploi salarié. Enfin, la préférence a été donnée à une combinaison d'indicateurs objectifs et subjectifs afin de mettre en évidence l'impact du microcrédit sur la qualité de vie, le bien-être et la satisfaction personnelle.

Sur la base d'une concertation avec les réseaux nationaux, cinq catégories d'indicateurs⁵⁰ et/ou de questionnements ont ainsi été retenues comme fondamentales (mais pas exhaustives) pour la mesure de l'impact social du microcrédit professionnel en terme d'emploi.

⁵⁰ Les éléments de mesure retenus sont ceux qui ont constitué, aux yeux des opérateurs consultés, un noyau consensuel et représentatif des éléments constitutifs de la performance de leurs activités, au-delà de leur diversité. Ces indicateurs n'ont pas vocation à se substituer à ceux utilisés par chaque opérateur individuellement, ni à contraindre les opérateurs à poursuivre les mêmes objectifs sociaux. Il s'agit plutôt d'accroître la nécessaire transparence sur la performance sociale en complétant les données des opérateurs pour parvenir à une mesure homogène de la performance du microcrédit.

- Le public cible

L'interprétation des effets du microcrédit est indissociable du contexte dans lequel interviennent les opérateurs, en lien avec les objectifs poursuivis. Renseigner l'existence d'un public cible et sa nature permet d'apprécier les caractéristiques des bénéficiaires ainsi que celles du marché du travail sur lequel l'opérateur intervient et, partant, les contraintes auxquelles il doit faire face.

- L'insertion professionnelle du créateur, c'est-à-dire sa situation sur le marché du travail après la création.
- Les revenus du créateur (notamment leur niveau, leur stabilisation leur régularité).
- L'entreprise du créateur (sa santé économique, ses perspectives de développement).
- Les compétences acquises *via* l'expérience de la création accompagnée, en termes d'insertion sociale et professionnelle (notamment l'éducation financière, la capacité à gérer un budget, l'intégration dans des réseaux professionnels, la confiance et l'estime de soi).

Une collecte de données nationales sur la base de ces questionnements, à partir d'une enquête ou d'une expérimentation, représenterait un premier jalon vers une meilleure connaissance des effets de l'accès au microcrédit sur l'emploi en France.

6.2. Quelles perspectives pour le microcrédit en France à horizon 2030 ?

L'intérêt croissant que suscitent le microcrédit et sa performance sociale soulève *in fine* la question de l'opportunité de le développer en France. Les opérateurs français soulignent que le microcrédit demeure sous-utilisé et que les besoins de financements de nombreux créateurs exclus des circuits bancaires restent non couverts. Ils visent ainsi un doublement de leur activité sur une période de cinq ans.

Dans ce contexte, les modalités de développement du microcrédit et le rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer à cet égard doivent être examinés. Le microcrédit n'a en effet, pas toujours existé et ne va pas de soi. Il répond à une défaillance du marché bancaire qu'il vise à corriger afin d'assurer l'inclusion bancaire des personnes en difficulté. À cet égard, deux modèles de développement de la microfinance semblent se dégager à l'échelle européenne⁵¹ :

- celui reposant sur des institutions financières non bancaires et des associations ;
- celui s'appuyant sur les banques classiques, et la création par celles-ci de programmes spécifiques de microcrédit.

Deux options stratégiques, non mutuellement exclusives mais qui représentent deux horizons possibles, sont par conséquent envisageables à long terme pour le développement du microcrédit en France, ouvrant la voie à deux scénarii.

Un premier choix stratégique consisterait à « institutionnaliser » le microcrédit subventionné par les pouvoirs publics, au regard de sa contribution aux politiques d'insertion sociale et professionnelle ainsi que de développement économique. Cela reviendrait, à peu de chose près, à prolonger la tendance actuelle où le développement du microcrédit repose largement sur des financements publics.

Mais, dans ce cas, la maturité croissante et la structuration du secteur justifient de concentrer les financements publics sur les subventions aux opérateurs plutôt que sur la mise en œuvre de dispositifs additionnels redondants du microcrédit accompagné, comme c'est aujourd'hui le cas⁵². Une telle option rend indispensable de poursuivre les progrès engagés en matière de mesure des performances financières et sociales des opérateurs afin de garantir la capacité à suivre rigoureusement la dépense publique et son efficacité. Même si un prêt bancaire peut venir compléter un microcrédit, ce modèle conduirait toutefois à un retrait des banques de l'instruction des dossiers et, dans une certaine mesure, du financement à la création et au primo-développement de très petites entreprises.

Un second choix stratégique, dans cette perspective, consisterait à l'inverse à considérer que le marché doit tendre à plus grande implication des banques dans le financement et le

⁵¹ Présentation de Mirko Bendig, conférence du REM à Bucarest, 2011.

⁵² Cette possibilité a d'ores et déjà fait l'objet d'une recommandation de la Cour des Comptes dans un rapport sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprise, qui préconisait de « réintégrer les crédits consacrés à NACRE dans les circuits habituels de financement, des prêts d'honneur et de soutien à l'accompagnement, et supprimer NACRE ». Cf. Cour des Comptes (2013), *Ibid.*

développement du microcrédit, voire son internalisation. Ce choix se justifierait dans la mesure où l'existence du microcrédit répond notamment à une défaillance voulue et assumée du marché bancaire, et permet aux banques de réaliser des économies sur les coûts d'instruction des microcrédits⁵³. Le modèle économique de l'opérateur Créa-sol repose sur cette stratégie. À l'exception de la garantie apportée par France Active Garantie, Créa-sol ne mobilise que du capital privé, appliquant le principe du financement du microcrédit par le seul secteur privé. La question de l'implication des banques dans le financement du microcrédit (les opérateurs ou les prêts eux-mêmes) a suscité l'intérêt de certains acteurs pour le dispositif du *Community Reinvestment Act* évoqué *supra*.

Encadré 4. Le *Community Reinvestment Act*

Le *Community Reinvestment Act* (CRA)⁵⁴ date de 1977 et représente aux États-Unis la principale mesure en faveur de l'inclusion bancaire. Il vise à interdire la pratique du « *redlining* », qui consistait à tracer des « lignes rouges » au-delà desquelles les habitants de certains quartiers étaient jugés peu sûrs et exclus des prêts, alors même que leurs dépôts étaient acceptés. Le CRA cherche ainsi à encourager les banques et autres institutions financières à servir aussi les populations à revenu modeste dans leurs zones d'opération.

Afin de faire respecter ces dispositions, le CRA oblige les institutions financières à rendre public le détail de leurs opérations financières et le volume de crédit offerts à chacune des communautés desservies dans leur périmètre d'activités. Les autorités fédérales de supervision bancaire sont autorisées à refuser l'ouverture de nouvelles branches ainsi que les fusions et acquisitions si des violations du principe de non-discrimination étaient constatées.

Malgré les polémiques dont il fait l'objet⁵⁵, le CRA semble avoir convaincu à la fois les banques qui y affichent désormais leur soutien, et le gouvernement qui lui demeure très favorable à ce dispositif. Il a contribué à renforcer la transparence des procédures de prêts et a permis de visualiser instantanément l'activité géographique d'une banque. Les partisans de sa transposition en France⁵⁶ soulignent ainsi la contribution qu'un tel dispositif pourrait avoir sur la transparence de l'information en matière d'inclusion bancaire⁵⁷.

Dans les faits, et *a fortiori* à court / moyen terme, l'ensemble des parties prenantes (structures non bancaires, acteurs publics et banques) travaillent ensemble et ont un rôle complémentaire à jouer dans le développement du microcrédit et son financement. Toutefois, les deux scénarii exposés ici soulignent que la répartition des rôles et des responsabilités, notamment entre acteurs publics et acteurs bancaires, n'est pas tranchée. Les banques pourraient être appelées à

⁵³ Qui sont importants au regard de la petite taille des prêts et de l'intensité de l'accompagnement offert aux créateurs.

⁵⁴ http://www.federalreserve.gov/communitydev/cra_about.htm.

⁵⁵ Le CRA a notamment été accusé d'avoir contribué à la dégradation de la qualité du crédit qui a mené à l'écroulement, en 2007, de la bulle des *subprimes*. Cette analyse est contestée. Voir par exemple Kroszner (2009).

⁵⁶ Des représentants majeurs du microcrédit français se sont réunis, sous l'égide du laboratoire de l'Économie sociale et solidaire, pour adresser un appel à la mise en place d'obligations de transparence et de non-discrimination à l'égard des institutions bancaires : http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/4_questions_aux_candidats.pdf).

⁵⁷ Un premier pas en ce sens a, dans une certaine mesure, été franchi avec la loi dite Lagarde du 1^{er} juillet 2010 qui oblige les banques à faire état chaque année, et de manière publique, de leur activité en matière de microcrédit.

jouer un plus grand rôle dans le soutien au développement du microcrédit, notamment par le financement de l'accompagnement offert par les opérateurs.

Enfin, engager une réflexion stratégique sur l'avenir du microcrédit semble d'autant plus importante aujourd'hui, à l'heure de l'essor des financements participatifs de type *crowd funding*⁵⁸ ou *peer to peer*. Ces plateformes en ligne offrent la possibilité aux individus de financer des projets, y compris des créations d'entreprises, en ligne. Le financement peut intervenir soit directement au profit de l'entrepreneur, soit indirectement par le financement d'un opérateur de microcrédit⁵⁹. L'essor de ces financements individuels représente une opportunité pour le dynamisme de la création, mais aussi un risque en termes d'accompagnement des créateurs, au cœur du microcrédit. Il suscite ainsi de nouvelles interrogations sur le rôle de la régulation et des financements publics en matière d'aides à la création.

Une telle concertation devra toutefois s'inscrire dans le prolongement des travaux et des discussions déjà engagés sur le développement de l'entrepreneuriat et des aides à la création d'entreprises en France⁶⁰, et associer notamment l'Agence pour la création d'entreprises.

Cette concertation avec les parties prenantes (opérateurs et financeurs) devrait notamment viser à :

- évaluer les besoins de microcrédit et identifier d'éventuelles insuffisances des ressources disponibles ;
- dégager des scénarii d'évolutions possibles de la structure du marché du microcrédit et le rôle des acteurs dans chaque scénario, en définissant notamment des options pour une répartition des rôles et des financements entre pouvoirs publics et banques ;
- évaluer l'opportunité d'encourager le développement d'instruments de financements innovants en faveur de la création d'entreprises, de type financements participatifs ;
- discuter l'intérêt et les modalités d'une éventuelle transposition en France d'une régulation sur le modèle du *Community Reinvestment Act* américain.

⁵⁸ Voir www.crowdsourcing.org.

⁵⁹ En France, cela est possible depuis la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 qui autorise les associations habilitées à faire du microcrédit à bénéficier de prêts consentis par des particuliers.

⁶⁰ Notamment les conclusions de l'audit de la Cour des Comptes en 2013, les conclusions des Assises de l'entrepreneuriat en 2013, les travaux de la Direction Générale de Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIIS) sur la performance des opérateurs.

7. Conclusion

Mesurer les effets de l'accès au microcrédit sur l'emploi de ses bénéficiaires a toute sa place au cœur de l'appréciation de sa performance. C'est particulièrement le cas dans les pays du Nord, où le microcrédit est soutenu par les pouvoirs publics comme politique active du marché du travail visant l'insertion professionnelle d'un public souvent éloigné de l'emploi.

En France, comme à l'échelle européenne, favoriser une meilleure connaissance de cet impact social du microcrédit passe par la collecte de données comparables et homogènes d'un opérateur à l'autre, qui reste à construire. À cette fin, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour développer et renforcer les outils de collecte des statistiques relatives au microcrédit, mais aussi pour inciter et accompagner les opérateurs dans l'amélioration du suivi de leurs bénéficiaires et l'évaluation de leurs résultats.

8. Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des institutions et des personnes qui ont contribué à alimenter leurs réflexions et ce document, en particulier les opérateurs nationaux de microcrédit l'ADIE, France Active et Initiative France qui se sont rendu très disponibles et dont les contributions ont été indispensables à la réalisation de ce travail. Ils remercient également l'opérateur Créa-sol pour sa disponibilité et les éléments fournis.

Les auteurs demeurent seuls responsables du contenu.

Personnes sollicitées dans le cadre des travaux (audition et/ou relecture commentée)

Antoniolli	Emmanuelle	Chargée de mission	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Bedecarrats	Florent	Chargé de programme	Cerise
Belais	Alain	Directeur général	Agence pour la création d'entreprise
Benczkowski	Françoise	Chargée de mission	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Bending	Mirko	Consultant	Evers und Jung
Boccardi	Daniel	Président	Créasol
Bornet	Arnold	Chargé d'études financières	France Active
Deboos	Séverine	Experte technique, Finance solidaire, Secteur de l'Emploi	Bureau international du travail
Delauney	Marie- Armelle	Responsable Financement des entreprises	Agence pour la création d'entreprise
Fara	Christian	Directeur général	CREASOL
Faure	Jérôme	Chef de la mission Innovation sociale	Direction générale de la cohésion sociale
Gabrielli	Daniel	Adjoint au directeur, Statistiques monétaires et financières	Banque de France
Granger	Benoit	Expert en micro-finances	Indépendant
Guichandut	Philippe	Directeur, Développement et d'Assistance technique	Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation
Joessel	Magali	Directrice des Investissements	Caisse des Dépôts et Consignations
Leblon	Maud	Chargée de mission Innovation & Stratégie	France Active
Lechat	Grégoire	Directeur de la communication	France Active
Legras	Emmanuel	Responsable Programme Microfinance - Antananarivo	INTER AIDE
Maier	Andrea	Policy Coordinator	Commission Européenne, DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion, Emploi des jeunes, Microfinance

Maury	Jean-Marc	Directeur développement économique et économie sociale	Caisse des Dépôts et Consignations
Moulin	Jean-François	Président fondateur	AUDENCIA, Chaire Banques populaires en Microfinance
Olagnon	Marc	Directeur Adjoint	Initiative France
Picard	Dominique	Adjointe au pôle Agir pour l'emploi, département Développement économique et économie sociale	Caisse des Dépôts et Consignations
Racaud	Thierry	Directeur études et plaidoyer	ADIE
Raoult-texier	Béatrice	Directrice	Observatoire de la Microfinance, Banque de France
Rolland	Pierre	Auditeur	Cour des Comptes
Sautter	Christian	Président	France Active
Thomas	Stéphane	Pôle national Démographie des entreprises et des établissements, Direction régionale de Lorraine	INSEE
Uebe	Max	Head of Unit	Commission Européenne, DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion, Emploi des jeunes, Microfinance
Valentin	Pierre	Directeur général délégué	Crédit coopératif
Veloso	Stéphanie	Chargée de mission, Mission Ingénierie de l'Emploi	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Villa	Christophe	Titulaire	AUDENCIA, chaire Banques populaires en Microfinance
Vrignaud	Philippe	Chargé de mission création d'entreprises	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Annexe 1. Que sait-on de l'impact du microcrédit sur ses bénéficiaires dans les pays du Nord ?

Revue de la littérature

Camille Guézennec et Louis Nouaille-Degorce

Avec la collaboration de Bernd Balkenhol

De la performance financière à la performance sociale

Suite à l'essor de la microfinance, mais aussi aux crises qu'elle a traversées au milieu des années 2000, son évaluation a récemment été l'objet d'une attention croissante de la part de ses bailleurs de fonds, au premier rang desquels des États ralliés au mouvement d'évaluation des politiques publiques. Dans les pays du Sud, leur attention s'est dans un premier temps concentrée sur la performance financière des institutions de microfinance : en filigrane, l'idée était qu'à terme celles-ci devaient être tant en mesure d'assurer leur autonomie financière que d'offrir aux investisseurs internationaux un portrait clair de leur situation, en vue d'une allocation optimale de leurs ressources (Urgeghe 2010).

La microfinance s'est donc convertie à un ensemble de pratiques consacrées dans le monde de la finance. Il en va ainsi de l'audit, de la notation par des agences spécialisées ou encore de la publication d'indicateurs normalisés par des plates-formes informatisées comme le MIX (Microfinance Information Exchange). Dans une optique de plus grande transparence autant que de standardisation des pratiques, les guides de bonnes pratiques publiés depuis 2005 par le réseau SEEP (Small Enterprise Education and Promotion) et surtout, depuis 2006, par le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) s'efforcent en outre de dégager une série d'indicateurs de performance financière à l'attention des opérateurs - qualité du portefeuille, ratios de frais généraux, de revenu gagné, de recouvrement des coûts incompressibles, de provisions d'exploitations... - dont sont détaillées et rendues aisément exploitables les modalités de collecte et d'analyse. L'évaluation de la performance financière est donc aujourd'hui bien encadrée, au Sud et de plus en plus au Nord⁶¹ : la Commission européenne a ainsi publié en novembre 2012 un code de bonne conduite à l'attention des institutions de microfinance dans le cadre de son programme JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe*)⁶².

Après une période de très forte croissance, la microfinance a été touchée au milieu des années 2000 par une série de scandales (Bosnie, Inde, Nicaragua) mettant à jour les pratiques peu scrupuleuses de plusieurs opérateurs se réclamant de la microfinance. Au même moment,

⁶¹ Pour une application à l'Europe, voir Microfinance Center, Réseau européen de la microfinance, Community Development Finance Association (2007) ; cependant, les opérateurs, s'ils acceptent les indicateurs proposés, ne communiquent pas encore tous sur leur performance opérationnelle ; voir Jayo Carboni, González et Conzett (2010).

⁶² Voir Commission européenne (2011a) ; ce code, élaboré en concertation avec des membres du secteur, devrait à l'avenir intégrer un volet consacré à la performance sociale.

plusieurs voix critiques s'élevaient pour dénoncer la « dérive de mission » (*mission drift*) de la microfinance, laquelle aurait progressivement abandonné les plus pauvres aux fins d'une meilleure rentabilité. Ces épisodes ont contribué, parallèlement au développement de l'évaluation de la performance financière, à celui de l'évaluation de la « performance sociale ». Il devient dès lors important de mesurer la capacité d'une institution de microfinance à atteindre les objectifs sociaux qu'elle a fixés, mais aussi les conséquences de ses programmes pour ses bénéficiaires⁶³.

Plusieurs initiatives ont ainsi éclos au niveau national comme international visant à développer les mesures et le suivi de la performance sociale des institutions de microfinances dans le monde (voir encadré A1.1). Une partie de la littérature s'est également attachée à isoler l'impact - les effets à long terme - du microcrédit, mais pour beaucoup d'opérateurs, ce dernier aspect demeure encore le plus difficile à mesurer (de Bruyne, 2008).

⁶³ La première définition, la plus générale, est celle de la Social Performance Task Force (SPTF) ; on peut, pour la seconde, se référer entre autres à Chen (1997) ou à Sinha (2006).

Encadré A 1.1. Mesurer la performance et l'impact social du microcrédit

Les initiatives internationales

Depuis 2005, la Social Performance Task Force qui réunit plus de mille professionnels de la microfinance, cherche à établir un consensus sur les normes et les critères d'évaluation de la performance sociale afin d'harmoniser les approches des différentes agences de notation (Social Performance Task Force, 2012). Elle propose aux opérateurs désireux de mettre en place un suivi de leur performance sociale, un outil comportant six chapitres qui vont de la définition et du suivi des objectifs sociaux à l'articulation des performances sociales et financières d'une institution de microfinance. À la fin de l'année 2012, la SPTF a ainsi publié des standards universels pour mesurer la performance sociale⁶⁴.

Parmi les membres de la SPTF, plusieurs avaient en outre mis en place, avant leur affiliation, leurs propres outils « d'audit social », à vocation généralement interne.

- Certains permettent de quantifier la portée sociale d'un opérateur. Le *Poverty Assessment Tool* du CGAP permet d'évaluer la pauvreté relative des bénéficiaires par rapport au reste de la population afin de déterminer s'il s'adresse bien aux plus pauvres (Henry *et al.*, 2003).

- D'autres cherchent à évaluer les résultats des IMF. L'outil SPA (*Social Performance Assessment*), développé notamment par l'USAID⁶⁵, utilise à cette fin des données de nature plutôt financière pour mesurer l'étendue et la viabilité de l'action de l'institution (Hashemi *et al.*, 2007). L'outil SOCIAL (*Social mission, Outreach, Client service, Information transparency and consumer protection, Association with the community, Labor climate*) d'Accion évalue, à partir des données des opérateurs autant que grâce à des entretiens avec ses membres, différents aspects de la performance sociale d'une institution de microcrédit.

- Plusieurs indicateurs visent à évaluer l'évolution de la situation économique des clients au fil du temps ; le *Progress out of Poverty Index* (PPI) s'appuie sur un petit nombre de variables faciles à recueillir et qui changent en fonction du pays. Le *FINCA Client Assessment Tool* (FCAT), plus exhaustif, évalue à la fois la situation économique des clients et leur satisfaction vis-à-vis des programmes offerts⁶⁶.

- Une approche alternative privilégie l'étude des *processus institutionnels* mis en œuvre par rapport aux résultats en tant que tels. L'outil du réseau CERISE, le SPI (*Social Performance Indicators*), évalue la portée sociale des programmes offerts, leur capacité à s'adapter à leur clientèle, leurs effets sur le capital social et politique de ces derniers et enfin la responsabilité sociale d'une institution de microcrédit (Lapenu et Reboul, 2006). On citera également, dans un

⁶⁴ Social Performance Task Force (2012, op. cit.). Parmi les membres, on peut notamment citer CERISE en France.

Voir aussi : www.sptf.info.

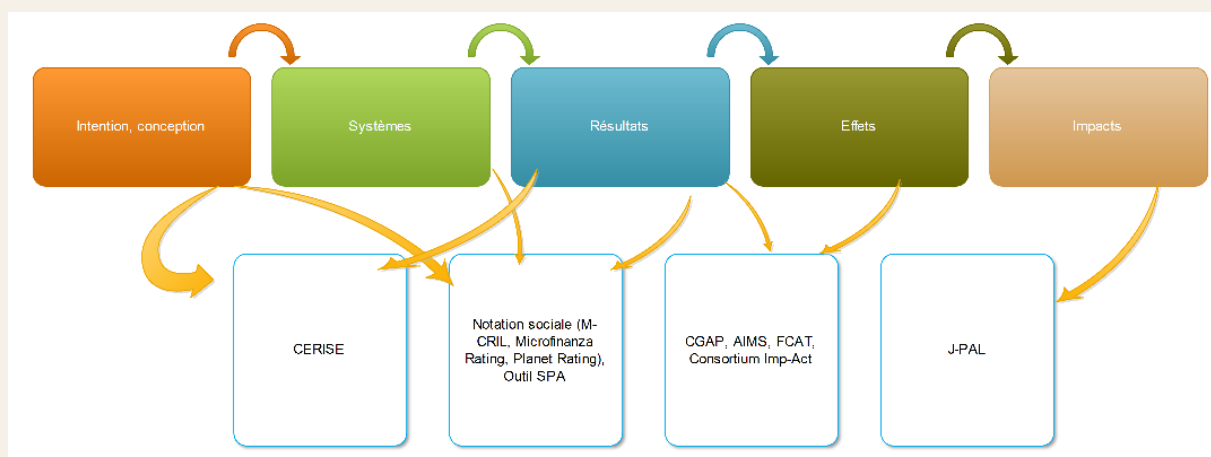
⁶⁵ The United States Agency for International Development.

⁶⁶ Voir FINCA (2009) ; l'outil se décline en cinq catégories : dépenses et actifs, activité de l'entreprise, accès aux services financiers, satisfaction envers FINCA et démographie des foyers.

registre comparable, le *Quality Audit Tool* (QAT) développé par le Centre de la Microfinance en Pologne ou encore la *Global Reporting Initiative* (GRI) qui dépasse le simple cadre de la microfinance⁶⁷. Depuis 2005, le programme international *ImpAct* propose, quant à lui, un « Guide des bonnes pratiques » en six volets qui s'intéresse aussi bien aux processus organisationnels d'une institution qu'à sa capacité à produire des résultats auprès de ses bénéficiaires (Imp-Act, 2005).

- Enfin, des agences de notation spécialisées (M-CRIL, MicroRate, Planet Rating, Microfinanza Rating) offrent leurs évaluations externes aux institutions de microfinance intéressées. Plutôt destinées aux bailleurs de fonds, elles utilisent des grilles de notation standardisées qui les différencient de l'audit social (Planet Finance, 2007).

Graphique A1.1. Les grandes familles de l'évaluation de la microfinance



Source : Hashemi *et al.* (2007), *op. cit.* ; Lapenu (2008).

À l'heure actuelle, l'évaluation de la performance sociale est plus développée chez les opérateurs travaillant dans des pays en développement que dans des pays industrialisés (Dagneaux, 2011). Pourtant, développer l'évaluation de la performance sociale, ainsi que de l'impact de la microfinance est également nécessaire dans le contexte de ces derniers. Tout d'abord, la microfinance n'y est pas conçue comme un simple complément à l'offre de crédit « traditionnelle », mais bien comme une politique sociale à part entière (De Bandt et Nowak, *op. cit.*). Sa pérennité dépend en grande partie du soutien financier des pouvoirs publics (Kreuz, 2006). L'expérience du Royaume-Uni, où l'attention portée aux ressources financières des opérateurs est pourtant prononcée, démontre qu'il est difficile pour la microfinance de subvenir seule à ses besoins de financement en préservant sa vocation sociale : seul un cinquième des *Community Development Financial Institutions* est ainsi financièrement auto-suffisant à ce jour⁶⁸.

⁶⁷ Microfinance Gateway, consulté en août 2012.

⁶⁸ Voir Community Development Finance Association (2009) : une partie de ces institutions, opérant sur des tranches supérieures à la définition européenne du microcrédit, ne peut par ailleurs pas être considérée comme opérateur de microcrédit à proprement parler. Voir également à ce propos : Observatoire de la microfinance (2011).

Ensuite, le secteur s'est considérablement développé en Europe au cours des dix à vingt dernières années. En 2011, les IMF basées dans l'UE ont distribué 122 370 microcrédits (selon les critères de la Commission européenne, c'est-à-dire des prêts inférieurs à 25 000 euros), avec un encours total de 872 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 45 % du nombre de prêts et de 5 % du volume de prêts par rapport à 2009 (Bending *et al.*, *op. cit.*).

Enfin, le microcrédit a reçu une attention croissante de la part du législateur et de la Commission européenne. En 2007, celle-ci a inscrit le soutien au microcrédit dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et appelé les États-membres à réduire les barrières au développement du secteur (Commission européenne, 2007a). De telles initiatives, telles que le *Community Reinvestment Tax Relief* au Royaume-Uni (qui encourage fiscalement l'investissement dans des institutions accréditées) ou, en 2006, la création de l'institut allemand de la microfinance (Deutsches Mikrofinanz Institut, DMI), ont ainsi vu le jour dans plusieurs États-membres (Commission européenne, 2007b). En France, le développement du secteur a pareillement été encouragé par la *Loi sur les nouvelles régulations économiques* en 2001 et la loi dite « Loi Borloo » en 2005 (Observatoire de la Microfinance, 2011, *op. cit.*).

Face à ces développements, la recherche sur l'impact du microcrédit dans les pays industrialisés en est encore à ses débuts. Si une majorité des opérateurs cherchent désormais à mesurer l'impact de leurs programmes, ces évaluations, rarement rendues publiques, restent le plus souvent fragmentaires et s'appuient peu fréquemment sur une méthodologie systématique⁶⁹. Ces évaluations sont presque toujours réalisées en interne. Par ailleurs, chaque opérateur utilisant ses propres indicateurs, les résultats obtenus sont difficiles à comparer d'une institution à une autre et les échantillons retenus généralement trop faibles pour être soumis à une analyse quantitative. Il faut dire aussi que le secteur est à la fois jeune - 60 % des institutions de microfinance recensées en 2008 n'existaient pas au début de la décennie - et éclaté, la majorité de ses opérateurs offrant moins de cinquante prêts par an (Bending *et al.*, *op. cit.*). Le suivi longitudinal des bénéficiaires sur une longue durée implique des coûts financiers et humains souvent difficiles à assumer pour des institutions souvent récentes et de petite taille.

Les données disponibles sont donc parcellaires et à considérer avec d'autant plus de prudence que la multiplicité des facteurs à l'origine du succès économique et humain d'une entreprise rend difficile l'établissement de causalités sur le long terme. On peut néanmoins tirer de premiers enseignements des études disponibles.

Au regard des objectifs que se fixent les opérateurs (promotion de la microentreprise, création d'emploi, inclusion sociale et financière ou encore renforcement de l'autonomie des individus), on peut mesurer l'impact social à plusieurs échelles. Au niveau micro/individuel, d'abord, on évalue plutôt l'amélioration des conditions de vie matérielle et sociale des bénéficiaires, ainsi que le développement de leurs capacités entrepreneuriales et de leur confiance en eux. Au niveau meso/local, c'est l'influence des programmes sur le développement économique et social des territoires qui nous intéresse (par exemple, le nombre d'entreprises créées) ; enfin, au

⁶⁹ Une initiative notable ici est l'évaluation expérimentale des activités de l'ADIE envers les jeunes des quartiers sensibles menée actuellement par le *Poverty Action Lab*, dont les résultats ne sont pas encore disponibles.

niveau macro/sociétal, on cherche à voir dans quelle mesure ces programmes présentent un intérêt pour la communauté nationale au sens le plus large (Langevin *et al.*, 2008 ; CGAP, 2007, *op. cit.*). Ces différents volets se retrouvent au travers des données mesurées par les opérateurs.

La difficile mesure des effets du microcrédit sur l'emploi

À l'échelle européenne, 72 % des institutions de microfinance déclarent s'être fixées pour mission la création d'emplois (Bending *et al.*, *op. cit.*). Cet indicateur est ainsi logiquement celui qui est le plus mesuré par les opérateurs. Il est cependant difficile d'en tirer des enseignements généraux sur la performance du secteur, la notion « d'emploi créé » recouvrant en réalité plusieurs mesures.

On peut d'abord chercher à déterminer le **nombre d'emplois créés** suite à l'octroi d'un microcrédit (emploi du créateur et, le cas échéant, de ses employés au moment de la création). Cette donnée est aujourd'hui collectée par une majorité des opérateurs et tend à indiquer un impact largement positif sur l'emploi : au Royaume-Uni, la *Community Development Finance Association* estime par exemple avoir permis la création de plus de 20 000 emplois entre 2003 et 2009 (Community Development Finance Association, *op. cit.*).

Il faut cependant distinguer accès à l'emploi et création nette d'emploi, alors que les demandeurs d'emploi ne représentent qu'une partie des bénéficiaires et que, parmi eux, certains ont délibérément quitté leur emploi avant de s'établir comme entrepreneur. La Commission européenne suggère de ne retenir comme mesure de la création d'emploi que l'accès à l'emploi par des anciens chômeurs, tout en suggérant que le microcrédit permet aussi à d'anciens salariés à temps partiel d'accéder à un temps plein grâce à l'auto-entrepreneuriat (Commission européenne, 2011). Il faut également tenir compte de la mesure de l'intensité des emplois créés. Une partie des créateurs exerce parfois, afin de générer un complément de revenu, un emploi à temps partiel en plus de l'activité d'entrepreneur : cette proportion, très variable, est mesurée par certains opérateurs. Aux États-Unis, elle représente 44 % des clients d'*Accion* ; en Australie, elle s'élève à 17 % des entrepreneurs soutenus par la *National Australia Bank* (Accion, 2009 ; Hems *et al.*, 2012). Les emplois ainsi créés ne se suffisant pas à eux-mêmes, il peut sembler plus pertinent et plus significatif de raisonner en termes d'« équivalents temps plein ».

Outre la création nette d'emplois, le microcrédit peut contribuer à leur *consolidation*. Certains opérateurs s'intéressent en effet à des entreprises déjà existantes mais traversant des difficultés de trésorerie ou ayant besoin de financements pour franchir un palier supplémentaire. C'est ainsi la fonction de 56 % des microcrédits accordés au Royaume-Uni (Department for Business, 2010). À côté des emplois créés, **on peut donc également mesurer les emplois « maintenus »**. Cela n'est cependant pas toujours aisé. Si certains opérateurs publient séparément le nombre des emplois créés et maintenus, d'autres mêlent les deux mesures.

La légalisation d'emplois informels pose, elle aussi, un problème méthodologique. Suivant la perspective adoptée par les opérateurs, elle sera indifféremment considérée comme de la

création - du point de vue de la collectivité - ou de la consolidation - du point de vue du bénéficiaire - d'emplois⁷⁰.

Il faut rajouter aux emplois créés ou maintenus la **mesure du nombre d'emplois induits**, c'est-à-dire créés, à moyen terme, par des entreprises ayant bénéficié d'un microcrédit et dont l'activité a depuis prospéré. Si seule une minorité des entreprises aidées se développe suffisamment pour créer de l'emploi à moyen terme et s'il s'agit souvent plutôt d'emplois à temps partiel, cette mesure n'en renforce pas moins l'impact du microcrédit sur l'emploi. On a ainsi mesuré au moins 200 emplois induits pour 313 entreprises en Australie (soit 0,64/entreprise), de 0,32 à 0,62 (dont la moitié à temps partiel) pour plusieurs programmes espagnols (Gutiérrez-Nieto, 2006), 0,47 (dont 0,23 à temps partiel) par entreprise en Belgique (Hems *et al.*, *op. cit.* ; Proximity Finance Foundation, *op. cit.*) ; en Allemagne, on estime qu'une micro-entreprise créée génère en moyenne 0,7 emploi tous les trois ans (Kreuz, *op. cit.*). Il faut noter qu'une partie de ces emplois sont directement occupés par des membres de la famille (20 % dans le cas d'un programme espagnol ; voir Fundación Laboral WWB en España, 2006).

À ces mesures, il faut enfin ajouter la **pérennité des emplois des créateurs**. Celle-ci est souvent mesurée à travers la longévité des entreprises soutenues. Les premières années étant reconnues comme les plus critiques à leur survie, on cherche généralement à mesurer la proportion des entreprises encore en activité trois ou cinq ans après leur lancement. Les résultats disponibles font état de taux de survie comparables, voire parfois supérieurs, aux moyennes nationales et positivement corrélées au degré d'accompagnement de l'emprunteur par l'organisme de microcrédit (International Labour Organization, 2002a). Ils s'échelonnent généralement à cinq ans de 50 % à 80 % (ce chiffre variant avec le profil du public ciblé et son degré d'éloignement du marché du travail) et témoignent de la pérennité des emplois créés malgré le profil *a priori* moins favorable des entrepreneurs⁷¹. On retrouve des résultats similaires pour des programmes d'aide à l'auto-emploi qui comportent l'octroi d'une somme de départ assimilable à un microcrédit : dans les Asturies, 76 % des entrepreneurs soutenus étaient ainsi encore en activité cinq ans après le début d'un programme de subventions à l'entrepreneuriat des chômeurs (Cueto et Mato, 2006).

Même en cas de fermeture de leur entreprise, le fait d'avoir bénéficié d'un microcrédit peut aider le créateur à reprendre contact avec le marché du travail. On doit donc aussi mesurer le nombre d'emplois créés à l'aune du parcours professionnel des « stoppeurs » dont l'entreprise a cessé son activité. Le microcrédit semble avoir un impact sur la capacité d'un bénéficiaire à réintégrer l'emploi salarié après une expérience infructueuse à la tête d'une entreprise. En Belgique, 42 % des « stoppeurs » interrogés avaient, lors d'une étude menée en 2007, retrouvé un emploi (Proximity Finance Foundation, *op. cit.*). En France, près des trois-cinquièmes des clients de l'ADIE dans cette situation étaient également à nouveau en emploi en 2001 (Guérin, 2002). Ces résultats corroborent le sentiment d'un renforcement des capacités professionnelles éprouvé par une très grande majorité des bénéficiaires.

⁷⁰ Pour cette question en particulier, voir notamment Copisarow (2004) ; l'ADIE a par ailleurs publié en 2009 une série d'études sur le travail informel dans les DOM/TOM.

⁷¹ International Labour Organization 2002a, *op. cit.* ; Commission européenne, 2003 ; Observatoire de la Microfinance (2011), *op. cit.*

Finalement, au regard de la variété des définitions retenues et des mesures possibles de « l'emploi créé », on comprend mieux pourquoi l'exploitation des données des opérateurs soulève des problèmes méthodologiques. Tout d'abord, il est difficile de comparer les résultats. Chaque opérateur tend à utiliser avant tout ses propres variables. À cela, il faut ajouter la diversité de l'environnement économique et légal d'un pays à l'autre. Enfin, l'effet des programmes sur l'emploi est aussi dépendant du type de public visé qui varie d'une institution à l'autre. Les chômeurs de longue durée sont généralement les plus exposés à l'échec⁷² alors que les anciens travailleurs autonomes affichent plutôt les meilleurs taux de réussite⁷³. Par contre, le niveau d'éducation semble avoir peu voire aucune influence à partir d'un certain niveau - en général des études secondaires (Cordobés *et al.*, 2010). De même, l'âge des emprunteurs importe assez peu, même si certains organismes notent un léger fléchissement (statistiquement non significatif) des taux de succès parmi les emprunteurs les plus âgés (Hems *et al.*, *op. cit.*)

Une autre limite tient à l'imparfaite mesure des « effets d'aubaine ». Une partie des entreprises soutenues aurait en effet pu voir le jour sans l'aide de la microfinance. Ce serait le cas, d'après les bénéficiaires eux-mêmes, en Belgique, où un tiers des bénéficiaires ayant sollicité un prêt auprès de banques « traditionnelles » l'avait par ailleurs obtenu (Proximity Finance Foundation, *op. cit.*). D'après plusieurs travaux académiques, un tel phénomène pourrait concerner de 20 % des prêts accordés en Allemagne, jusqu'à 70 % au Royaume-Uni (d'après une évaluation plus récente, cet effet serait en fait inférieur à 20 %)⁷⁴. Les opérateurs à faire état de cet effet restent toutefois rares. La *National Australia Bank* et la *Women's Employment, Enterprise and Training Unit*, qui arrivent toutes deux à une mesure de 20 %, font plutôt office d'exception (Oliver, 2005 ; Hems, *op. cit.*).

Par ailleurs, il est également difficile d'estimer les effets de substitution par lesquels une entreprise nouvellement créée peut en « chasser » une autre en lui faisant concurrence. Si pour l'instant, ceux-ci ne sont pas pris en compte dans la majorité des évaluations disponibles, on estime au Royaume-Uni qu'ils pourraient aller jusqu'à une entreprise pour deux créées (Guérin, *op. cit.*). Une autre estimation les situe, en Irlande, entre 10 et 19 % suivant le programme considéré (Duggan, *op. cit.*). L'ampleur de ces effets dépend du paysage concurrentiel : ceux-ci seront sans doute plus forts dans l'hôtellerie-restauration, où les barrières à l'entrée sont plus faibles, que dans les services aux entreprises ; de même, ils seront *a priori* moins prononcés dans des territoires sinistrés et moins concurrentiels. Il serait donc pertinent d'adopter ici une approche au cas par cas, par institution (Guérin, *op. cit.*).

Enfin, on peine à isoler l'impact du prêt lui-même et celui de l'accompagnement, le microcrédit tel qu'il se pratique dans les pays industrialisés étant au croisement des deux. L'accompagnement, en permettant d'anticiper les échecs probables, en assistant le créateur dans ses démarches et en l'aidant à se constituer un réseau social, semble jouer un rôle déterminant dans la réussite d'un microcrédit, en particulier quand on connaît l'importance pour tout projet entrepreneurial d'avoir d'autres entrepreneurs dans son entourage et de pouvoir

⁷² Guérin, *op. cit.* ; Proximity Finance Foundation, *op. cit.* ; l'Australie fait exception avec une tendance inverse qui semble se dégager, 121 anciens chômeurs sur 125 étant encore en activité au moment de l'enquête (Hems *et al.*, *op. cit.*).

⁷³ Proximity Finance Foundation, *op. cit.* ; Langevin et Jacob, *op. cit.* ; Hems *et al.*, *op. cit.*, Cueto et Maco, *op. cit.*

⁷⁴ Cueto et Mato, *op. cit.* ; Guérin, *op. cit.* ; Duggan, 1998 ; Department for Business, *op. cit.*

sortir de son isolement (Copisarow, *op. cit.* ; Vari-Lavoisier, 2011). Son impact en tant que tel apparaît cependant difficile à évaluer et n'a à l'heure actuelle pas encore fait l'objet de recherches extensives (Doyle et Black, 2001). Les bénéficiaires interrogés semblent en tout cas apprécier la possibilité d'en bénéficier (82 % en Belgique ; voir Proximity Finance Foundation, *op. cit.*). Cette piste serait d'autant plus intéressante à explorer que, à la différence de la France, la pratique de l'accompagnement est courante mais pas universelle parmi les organismes de microcrédit : 19 % des opérateurs européens déclarent n'offrir aucune formation ou tutorat, et 27 % les sous-traitent à d'autres institutions sans en assumer les coûts (Jayo *et al.*, *op. cit.*). En Belgique, où les institutions évaluées proposent toutes des formes d'accompagnement qui se limitent souvent à une simple partie du processus (ébauche du business-plan, remise de la demande de crédit), nombre de bénéficiaires souhaiteraient un meilleur suivi dans la gestion de leur entreprise⁷⁵.

Une réflexion sur l'efficacité déjà bien entamée

Une littérature relativement importante, émanant à la fois des opérateurs eux-mêmes et de la communauté académique, s'est interrogée sur le « coût » de la microfinance - qui peut être aussi bien assumé par les pouvoirs publics que par le secteur privé (ou les deux, en partenariat).

Une étude sur le microcrédit dans les pays industrialisés publiée en 2002 par l'OIT recensait des *coûts par entreprise soutenue* très variables, s'échelonnant de 700€, pour un programme américain à 6000 euros aux Pays-Bas (Guérin, *op. cit.* ; International Labour organization 2002b). Les chiffres avancés en Irlande (autour de 5000 euros) et en Espagne (autour de 3000 euros) sont dans le même ordre de grandeur (Duggan, *op. cit.* ; Gutiérrez-Nieto, *op. cit.*) ; l'évaluation du secteur de la microfinance au Royaume-Uni dégageait, quant à elle, un coût moyen avoisinant 10 000 euros (Department for Business, *op. cit.*), ce qui la rapproche de programmes étatiques d'aide à la création d'entreprises en Allemagne⁷⁶.

Ces résultats disparates s'expliquent à double titre. D'une part, l'efficacité d'un programme varie naturellement en fonction du modèle d'intervention adopté par les opérateurs (nombre d'acteurs impliqués ; type de public visé ; qualité des services d'évaluation des demandes et d'accompagnement offerts ; capacité à nouer des partenariats privés dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises ; possibilité de bénéficier de contre-garanties sur les prêts accordés)⁷⁷. Ensuite, plusieurs difficultés d'ordre méthodologique rendent ces données peu comparables.

D'abord, les charges recensées dans le calcul varient sensiblement d'un opérateur à l'autre. Certains tentent par exemple de prendre en compte le coût d'opportunité d'un microcrédit pour des institutions financières qui auraient pu choisir d'investir dans des produits plus rentables, ce

⁷⁵ Voir Proximity Finance Foundation, *op. cit.* (54 % des bénéficiaires estiment qu'il faudrait étendre l'accompagnement offert ; 82 % estiment qu'il est « utile »).

⁷⁶ Voir Duggan, 1998 ; les coûts dégagés par Baumgartner et Caliendo (2007) pour deux programmes de ce type en Allemagne semblent corroborer cette hypothèse ; voir aussi Caliendo et Künn (2010), pour les subventions aux chômeurs créateurs.

⁷⁷ Commission européenne (2003), *op. cit.* ; Botti et Corsi (2011) mettent en avant, en dépit d'un échantillon limité, des éléments qui indiqueraient une corrélation entre coûts d'un programme et prise en charge de populations de femmes et d'immigrants.

qui semble pertinent dans le cas des *cajas* espagnoles ou des banques allemandes, qui pratiquent en parallèle une activité bancaire « traditionnelle », mais qui l'est moins dans celui d'opérateurs spécialistes du microcrédit (Gutiérrez-Nieto, *op. cit.* ; Baumgartner et Caliendo, *op. cit.*). De même, suivant que l'on considère le coût par dossier traité, le coût par entreprise ou encore celui par emploi créé, les coûts de traitement peuvent être sur ou sous-estimés (chez certains opérateurs, moins de 15 % des demandes aboutissent finalement à un prêt, selon Proximity Finance Foundation, *op. cit.*). Cela est d'autant plus vrai quand certains clients sollicitent plusieurs opérateurs avant de finalement contracter un prêt chez l'un d'entre eux. De plus, le coût de l'accompagnement est difficile à mesurer. Celui-ci est souvent assuré par des bénévoles et n'est pas toujours associé à un prêt (cas des Boutiques de Gestion en France par exemple) ; les cent-soixante-dix institutions de microfinance contactées en 2009 par le Réseau Européen de la Microfinance employaient ainsi un total de 17 000 bénévoles (Jayo *et al.*, *op. cit.*).

Ensuite, les effets dits « indirects » du microcrédit ne sont pas toujours pris en compte dans le calcul du coût par emploi créé, ou le sont selon des méthodologies variables.

D'une part, on peut mesurer l'efficacité du microcrédit au regard du coût des aides sociales évitées. De nombreux opérateurs mesurent ainsi l'efficacité en termes d'économies réalisées par rapport au maintien d'allocations-chômage. Le microcrédit semble à cet égard être très efficace en Allemagne (Kreuz, *op. cit.*), en Espagne (Gutiérrez-Nieto, *op. cit.*) et au Royaume-Uni (Department for Business, *op. cit.*). Mais tandis que certaines études utilisent des groupes de contrôle, d'autres calculent linéairement le « coût » du maintien des aides sociales. Enfin, la durée considérée pour calculer le coût de l'emploi (à trois ans, à cinq ans) varie également, alors que certains opérateurs tentent de prendre en compte la durabilité des emplois créés dans leur calcul coût-bénéfice (une entreprise qui ferme signifiant un retour aux aides sociales).

D'autre part, le microcrédit contribue également à dynamiser les économies locales et à participer à la génération de recettes fiscales. Ces bénéfices ne sont pas toujours calculés. Selon l'outil de mesure du « retour social sur investissement », chaque livre ou dollar investi dans une institution de microfinance en générerait 3,57 au Royaume-Uni (Department for Business, *op. cit.*), 2,7 aux États-Unis (Guérin, *op. cit.*) et 1,22 en Australie (Hems *et al.*, *op. cit.*). On estime en outre qu'entre 2007 et 2012, les microcrédits de la *National Australia Bank* auraient au total, entre impôts sur les sociétés et sur la valeur ajoutée, rapporté à l'État australien un peu plus de 7 millions d'euros de dollars (Hems *et al.*, *op. cit.*).

Pour finir, que l'on cherche à mesurer le nombre d'emplois créés ou l'efficacité des programmes, leur interdépendance rend difficile l'évaluation isolée d'un opérateur. En Irlande, l'existence de programmes gouvernementaux d'aide à la création d'entreprises par d'anciens chômeurs semble avoir facilité l'accès de ces derniers au microcrédit (Duggan, *op. cit.*), rendant difficile l'attribution des résultats à l'un ou l'autre dispositif. Ce constat, associé à celui des difficultés méthodologiques susmentionnées, renforce la nécessité de construire des indicateurs harmonisés qui mesurent l'impact social au niveau du secteur.

Vers une meilleure connaissance de la qualité des emplois soutenus

Au-delà des emplois créés et de l'efficacité des interventions des IMF, la « qualité de l'emploi » auquel accèdent les bénéficiaires de microcrédit prend une place croissante dans la mesure de l'impact social des IMF. En effet, quoi qu'il réponde apparemment de manière satisfaisante aux objectifs des programmes de microcrédit et soit indéniablement un vecteur d'intégration sociale, l'emploi créé ne saurait, à lui seul, résumer l'impact social, cela d'autant plus que l'auto-emploi est souvent accusé d'être source de précarité pour le créateur (Clark, 2009). Les données à ce sujet sont encore peu nombreuses et viennent complexifier le travail d'évaluation qui ne peut être mené en termes purement quantitatifs. Il est ainsi intéressant, au regard des motivations des entrepreneurs (s'émanciper, sortir de l'assistanat, faire de leur passion, leur métier), d'enrichir la recherche sur l'impact du microcrédit d'une réflexion qui va au-delà de leur statut sur le marché de l'emploi et aborde la situation personnelle des bénéficiaires. La plupart des réflexions ont jusqu'à présent tenté de combiner indicateurs objectifs et subjectifs pour mettre en évidence l'impact du microcrédit sur la qualité de vie, le bien-être et la satisfaction personnelle.

Les opérateurs cherchent souvent à mesurer l'évolution des revenus de leurs bénéficiaires après l'octroi d'un microcrédit. En 2009, la quasi-totalité (97 %) des 170 institutions de microcrédit contactées par le Réseau Européen de la Microfinance déclaraient ainsi contribuer à l'amélioration de la situation économique de leurs clients, ce qui se traduit en général par un renforcement de leur autonomie financière (Jayo *et al.*, *op. cit.*). Les résultats collectés directement auprès des bénéficiaires apparaissent cependant plus nuancés, surtout dans les pays bénéficiant d'un fort niveau de protection sociale. Ainsi, l'opérateur espagnol MicroBank a constaté une augmentation des revenus personnels chez la majorité de ses clients en activité, mais aussi leur dégradation chez 54 % de ceux qui avaient fermé leur entreprise (Cordobés *et al.*, *op. cit.*). On trouve des résultats similaires au Canada (Doucet et Jacob, 2010). Aux États-Unis, les opérateurs observent une nette diminution de la pauvreté chez leurs clients : cinq ans après leur premier contact avec les organismes partenaires, 9 % d'entre eux (contre 15 % initialement), se situent sous le seuil de pauvreté, tandis qu'une partie des autres bénéficiaires rejoint la classe moyenne (Ashe, *op. cit.*, Thetford *et al.*, *op. cit.*).

Pour les entreprises existantes avant l'obtention du microcrédit, il est possible de mesurer la variation des revenus générés par l'entreprise avant et après l'octroi d'un microcrédit. Les résultats collectés tendent alors clairement à montrer un impact positif. Aux États-Unis, les revenus des entreprises soutenues ont augmenté de 5 000 dollars par an après leur adhésion à Working Capital (Ashe, *op. cit.*) ; au bout de cinq ans, ils étaient passés, d'après une autre étude, d'un revenu annuel de 50 000 à 80 000 dollars, soit une augmentation de 60 % (Thetford *et al.*, *op. cit.*). Mais l'augmentation du revenu de l'entreprise ne signifie pas nécessairement celle des revenus de son créateur, qui doit parfois attendre des années avant de percevoir ses premières rémunérations ou dividendes. De plus, quand son entreprise ne lui assure pas des revenus suffisants, l'entrepreneur peut être contraint d'exercer en parallèle une activité à temps partiel. Après cinq ans, sur la totalité des entreprises évaluées dont le créateur travaillait

à temps partiel, seuls 30 % de ces créateurs avaient accédé à un temps plein aux États-Unis (Thetford *et al.*, *op. cit.*).

Il est d'autant plus trompeur d'évaluer la seule évolution du revenu d'un créateur que celle-ci est intimement liée à ses choix personnels (arbitrage entre temps de loisir et de travail). Il est donc intéressant de compléter cet indicateur en interrogeant les clients sur leur satisfaction à l'égard des changements survenus. L'amélioration des revenus peut alors être jugée insuffisante en face de l'investissement consenti. En Belgique, la majorité des bénéficiaires de microcrédits juge ainsi ses revenus encore insuffisants pour pourvoir à ses besoins quotidiens (Proximity Finance Foundation, *op. cit.*). De même, en mesurant des aspects directement observables des conditions de vie des bénéficiaires (nourriture, logement, garde-robe), la *Banco Mundial de la Mujer* met en évidence des changements sensibles mais modestes et décevants dans leur niveau de vie (Fundación Laboral WWB en España., *op. cit.*). Un autre programme espagnol note que 60 % de ses bénéficiaires signalent une amélioration de leur « qualité de vie », dont 70 % parmi ceux toujours en activité (Cordobés *et al.*, *op. cit.*).

Une alternative peut consister à mesurer non pas le revenu en tant que telle mais la capacité d'épargne. À cet égard, plusieurs opérateurs espagnols ont relevé une difficulté de leurs clients à épargner même avant la crise financière de 2008 (Cordobés *et al.*, *op. cit.*, Fundación Laboral WWB en España., *op. cit.*). De même, parmi les bénéficiaires de microcrédits encore en activité, seuls 34 % étaient, en Belgique, en mesure de générer de l'épargne (Proximity Finance Foundation, *op. cit.*).

Les effets du microcrédit sur la situation bancaire des clients représentent également un aspect essentiel de la « qualité de l'emploi ». 84 % des opérateurs européens déclarent contribuer à la réintégration bancaire de leurs clients, ce qui figure parmi les principaux objectifs poursuivis par les IMF. Le microcrédit semble cependant avoir moins d'impact qu'espéré sur la capacité des entrepreneurs à accéder par la suite à des prêts « traditionnels ». Au cours des années 1990, ce n'était le cas que d'une entreprise sur quinze soutenues par le principal opérateur américain, *Working Capital* (Ashe, *op. cit.*). Ces données mériteraient toutefois d'être actualisées.

Enfin, si les taux de remboursement affichés par les organismes de microcrédit sont en général très bons (aux alentours de 90 % en Europe comme aux États-Unis⁷⁸), il faut noter que les clients peuvent éprouver des difficultés à rembourser leur prêt en temps et en heure. En Espagne, une cliente sur trois de la MicroBank dit avoir connu des difficultés pour son remboursement ; en Belgique, seul un client sur cinq serait en mesure à rembourser son prêt dans les délais impartis (Cordobés *et al.*, *op. cit.* ; Proximity Finance Foundation, *op. cit.*).

En termes de qualité du travail, les études menées jusqu'à présent tracent le portrait d'entrepreneurs satisfaits de leur nouvelle situation - satisfaction au travail, épanouissement personnel, sentiment d'autonomie -, mais confrontés à des conditions de travail estimées plus difficiles et plus stressantes que pour un travail salarié (Clark, *op. cit.*) En outre, les

⁷⁸ Viganò, Bonomo et Vitali (2004) ; Jayo *et al.*, *op. cit.* ; Accion, *op. cit.*

entrepreneurs bénéficient généralement d'une couverture sociale plus faible que celle des salariés, dimension qui reste encore peu explorée dans le cas des bénéficiaires de microcrédit⁷⁹.

Après l'obtention d'un microcrédit, les auto-entrepreneurs déclarent en général une charge de travail significativement plus importante que la moyenne des salariés. Les bénéficiaires de la *MicroBank* déclarent travailler en moyenne entre huit et douze heures par jour, y compris les week-ends (Cordobés *et al.*, *op. cit.*), celles de la *Banco Mundial de la Mujer* 62 heures par semaine (Fundación Laboral WWB en España., *op. cit.*). L'expérience de l'entrepreneuriat pourrait ainsi peser sur la vie familiale, d'autant plus que les proches sont souvent mis à contribution - et généralement de manière informelle - par l'entreprise (Guérin, *op. cit.*). Cependant, la capacité à fixer ses propres horaires représente pour une partie des bénéficiaires - en particulier les mères célibataires - une occasion de mieux concilier activité professionnelle et obligations familiales (Flemons, 2008), et est à ce titre perçue positivement.

Ce dernier point invite à considérer que, s'agissant de la mesure des conditions de travail des créateurs, l'horizon de l'emploi salarié à temps plein n'est pas nécessairement le plus pertinent. On peut en effet arguer que l'implication du créateur dans son entreprise et la maîtrise de son emploi du temps diffèrent fondamentalement de celles d'un salarié, et que l'horizon de comparaison est plus celui du créateur n'ayant pas bénéficié de microcrédit que celui du salarié.

On peut, pour finir, mesurer l'impact du microcrédit de façon plus subjective, en termes de « bien-être » pour ses bénéficiaires. Les opérateurs de microcrédit dans les pays du Sud n'ont pas manqué de souligner son apport en termes d'intégration sociale, mais aussi du sentiment de responsabilité vis-à-vis des autres. Ainsi l'amélioration des capacités matérielles, puis cognitives d'un bénéficiaire - souvent des femmes - peut-elle provoquer un changement de l'image de soi et une transformation du rapport envers les autres ainsi que de la perception du rôle joué au sein de la société (Chen, *op. cit.*). Une majorité des clients de l'opérateur espagnol *MicroBank* dit par exemple se sentir « mieux intégrée » dans la société (Cordobés *et al.*, *op. cit.*).

Ce type d'impact reste cependant aussi difficile à mesurer qu'à définir précisément. Comment transposer, par exemple, le concept de « l'empowerment », central à l'identité du microcrédit dans le contexte des pays du Nord ? Les études entreprises dans ces pays le mesurent en terme de confiance en soi et dans les autres - un signe d'intégration sociale, de « confiance dans l'avenir » ou encore de sentiment d'être « mieux à même de relever de nouveaux défis » (Doucet et Jacob, *op. cit.* ; Ashe, *op. cit.*). À cet égard, les bénéficiaires se révèlent souvent plus optimistes, motivés et dotés d'une meilleure estime d'eux-mêmes (Fundación Laboral WWB en España., *op. cit.*), et disent par ailleurs ressentir une plus grande liberté et un meilleur épanouissement personnel (Proximity Finance Foundation, *op. cit.*). Quand on leur demande s'ils seraient prêts à renouveler l'expérience, une majorité des bénéficiaires répond positivement (Fundación Laboral WWB en España., *op. cit.*). Enfin, ils peuvent parfois être appelés à jouer un rôle d'exemple auprès de leur communauté (Department for Business, *op. cit.*).

⁷⁹ On notera néanmoins ici les réflexions de l'Observatoire de la microfinance sur les progrès de la micro-assurance.

Conclusion

Si elle a fait l'objet d'une attention soutenue dans les pays du Sud, l'évaluation des impacts du microcrédit reste insuffisamment développée dans les pays du Nord. Les premiers éléments rassemblés restent parcellaires et insuffisants pour dresser une image satisfaisante du secteur en Europe et, plus généralement, dans les pays industrialisés. À la primauté donnée historiquement à l'évaluation de la performance financière au détriment de la performance sociale vient en effet s'ajouter un certain désintérêt de la recherche académique pour le microcrédit et ses effets dans les pays du Nord, souvent inscrite dans l'économie du développement. Par ailleurs, la jeunesse, et surtout la dispersion énorme du secteur, en particulier dans des pays comme l'Allemagne ou l'Italie, limitent à la fois la comparabilité des données disponibles et la capacité de ses acteurs à évaluer sérieusement l'impact de leur action.

Les enseignements tirés des premières évaluations d'impact menées par différents acteurs dressent une image globalement positive du microcrédit, à la fois sur l'emploi et sur l'intégration sociale de ses bénéficiaires. Il n'en demeure pas moins nécessaire de mettre en place des indicateurs robustes, faciles à mesurer et permettant de tracer, de sa conception jusqu'après sa délivrance, l'impact d'un programme de microcrédit, ce qui suppose une collaboration étroite entre les différents acteurs du secteur (organismes de microcrédit dans toute leur diversité, banques, bailleurs de fonds). Ce travail pourra s'inspirer des indicateurs mis en place dans les pays du Sud, mais aussi de l'expérience menée aux États-Unis à partir de 1998 par le groupe de travail MicroTest et l'Aspen Institute (Doyle et Black, *op. cit.*) qui a visé, pendant plus d'un an, en maintenant un dialogue constant entre une cinquantaine d'organismes sur les méthodes de collecte de leurs données, à dégager un petit groupe d'indicateurs aux définitions collectivement agréées : capacité à toucher les groupes-cibles, échelle des programmes, services offerts, performance financière, coût, efficacité et durabilité, capacité institutionnelles de l'opérateur, effet sur les revenus et la situation financière des clients.

Bibliographie

Accion (2009), “Sustaining Businesses and Jobs Amid the Financial Crisis”, Accion USA.

Armendáriz B. (2009), “Microfinance for self-employment activities in the European urban areas - Contrasting Crédal in Belgium and ADIE in France”, CEB Working Paper N°09 / 041, octobre, Université Libre de Bruxelles - Solvay Brussels School of Economics and Management, Centre Emile Bernheim.

Ashe J. (2000), “The Working Capital Experience - Ten Years of Lending and Learning”, *Journal of Microfinance*, vol. 2(2).

Association pour le Droit à l'Initiative Économique (2012), Rapport annuel ADIE 2011.

Association pour le Droit à l'Initiative Économique (2012), « La performance sociale de l'Adie. Les services de l'Adie en direction des populations en situation d'exclusion évalués par l'audit SPI en 2012 ».

Balkenhol B. (1998), “Entreprise creation and the unemployed - The role of microfinance”, An ILO Action Program, OECD/CERF/CILN, International Conference on Self-Employment, Burlington, 24-26 September.

Balkenhol B. (2007), “The impact of microfinance on employment - What do we know ?”, ILO Social Finance Program.

Balkenhol B, (2009), *Microfinance & politique publique*, Presses Universitaires de France.

Banerjee A. et Duflo E. (2010), “Giving credit where it is due”, *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 24(3).

Banque de France (2013), « Financement des micro-entreprises, France, décembre 2012 », *Stat info*, 22 février.

Baumgartner Het Caliendo M. (2007), “Turning unemployment into self-employment: Effectiveness and efficiency of two start-up programmes”, DIW Discussion Papers n°671, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung.

Bending *et al.* (2012), *Overview of the microcredit sector in the European Union*, European Microfinance Network 2010-2011.

Botti F. et Corsi M. (2010), A social performance analysis of Italian Microfinance, CEB Working Paper, N°10 / 020, Université Libre de Bruxelles - Solvay Brussels School of Economics and Management, Centre Emile Bernheim.

Botti F. et Corsi M. (2011), *Measuring the Social Performance of Microfinance in Europe*, CEB Working Paper, N°11 / 037, Université Libre de Bruxelles - Solvay Brussels School of Economics and Management, Centre Emile Bernheim.

Brana S. et Jégourel Y. (2011), « La réalité de la microfinance à l'échelle régionale : l'exemple de l'Aquitaine », *Revue d'Économie régionale & urbaine* n°2, p. 245-268.

Burjorjee D., d'Onofrio S., Ferreri J. et Singh N. (2010), « Mesure de la performance financière : guide du praticien pour les associations de microfinance », SEEP Network.

Caliendo M. et Künn S. (2011), "Start-Up subsidies for the unemployed: Long-term evidence and effect heterogeneity", *Journal of Public Economics*, 95 (3-4), p. 311-331.

CESE (2010), *Le microcrédit, une opportunité économique et sociale ?*, Avis et rapports du Conseil Économique, Social et Environnemental, mai.

Chen M.A. (1997), "A guide for assessing the impact of microentreprise services at the individual level", The Assessing the Impact of Microenterprises (AIMS) Project.

Clark A. (2009), "Work, job and well-being across the Millennium", Paris School of Economics, à paraître dans *International Differences in Well-Being*, Diener E., Helliwell J. et Kahneman D. (Eds), Oxford : Oxford University Press.

CNIS (2011), *Le microcrédit*, rapport du CNIS n°125, rédigé pour un groupe de travail par Valentin P., Mosquera-Yon T. et Masson C., septembre.

Commission européenne (2003), *Le microcrédit pour la petite entreprise et sa création : combler une lacune du marché*, rapport, Publications DG Entreprises, novembre.

Commission européenne (2007a), "A European initiative for the development of micro-credit in support of growth and employment", Brussels, 20.12.2007 COM(2007) 708 final/2.

Commission européenne (2007b), *The Regulation of microcredit in Europe*, Expert Group report, avril, Enterprise and Industry.

Commission européenne (2011a), "European code of good conduct for microcredit provision", version 1.1., décembre, Directorate-General for Regional Policy.

Commission européenne (2011b), *Implementation of the European Progress Microfinance Facility - 2011*, report from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, Brussels, 17.7.2012 COM(2012) 391 final.

Commission européenne (2012), Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2006/48/CE sur le microcrédit.

Community Development Finance Association (2009), “Inside Out, 2009 - The State of Community Development Finance”, CDFA.

Consultative Group to Assist the Poorest (2007), « Audelà des bonnes intentions : évaluation de la performance sociale des institutions de microfinance », *CGAP Note Focus* n° 41.

Consultative Group to Assist the Poorest (2010), “Financial Access, The state of financial inclusion through the crisis”.

Convergences 2015 (2012), *Baromètre de la microfinance*.

Copestake J. (2007), Mainstream microfinance: Social performance management or mission drift?, *World Development*, vol. 35(10), p. 1721-1738.

Copisarow R. (2004), “Street UK: a microfinance organization, lessons learned from its first three years' operations”, Birmingham, Street UK.

Cordobés M., Iglesias M. et Sanz B. (2010), Report on the impact of microcredits, Institute for Social Innovation, ESADE, publié par MicroBank mars.

Cour des Comptes (2013), *Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises*, février.

Croix rouge française (2011), Manifeste pour l'inclusion bancaire en France, 7 décembre.

Cueto B. et Mato J. (2006), “An analysis of self-employment subsidies with duration models”, *Applied Economics*, vol. 38(1), p. 23-32.

Dagneaux A. (2011), Social performance management in microfinance in Europe: Between theory and practice, *European Research Bulletin* n° 2.

Dayson K. et Quach H. (2006), “Toward a performance assessment of microfinance institutions in Europe”, *Finance et bien commun*, vol. 2(25), p. 61-68.

Dayson K., Vik P., Peterson B. et Salt A. (2008), “Making European microfinance more sustainable - lessons from Britain”, Community Finance Solutions - 5th Annual Conference.

De Bandt J. et Nowak M. (2006), Le micro-crédit en Europe - L'action forcément conjointe des marchés et de la collectivité, *Revue d'économie industrielle*, vol. 116, n° 4.

De Bruyne B. (2008), Enquête sur les indicateurs de performance sociale auprès des investisseurs, European Microfinance Platform, *Dialogue européen* n° 1.

Department for Business (2010), “The national evaluation of community development finance institutions (CDFIs): An Action-Orientated Summary for the Sector”, A report by GHK, Department for Business, Innovation & Skills and the Cabinet Office, juin.

Désiage L., Duhautois R. et Redo D. (2011), « Aider les chômeurs créateurs d'entreprise rend-il leur projet plus viable? », *Connaissance de l'emploi* n°80, mai, Centre d'études de l'emploi.

Doucet D. et Jacob S. (2010), Le crédit communautaire dans la région de la Capitale nationale : pratiques et impacts socio-économiques pour les personnes, *Cahier du CRIDÉS*, vol. 10, n°3.

Doyle K. et Black J. (2001), "Performance measures for microentreprise in the United States", *Journal of Microfinance*, vol. (3)1, p. 19-43.

Duggan C. (1998), "Microfinance in industrialized countries: Enterprise creation by the unemployed", ILO Seminar on Microfinance for Unemployed Business Starters.

Evers J., Jung M. et Lahn S. (2007), "Status of microfinance in Western Europe. An academic review", European Microfinance Network, EMN Issue Paper, mars.

FINCA (2009), "FINCA Client Assessment Tool".

Flemons J. (2008), The Impact of peer lending on women borrowing for enterprise : Meeting the Entrepreneurship and Microfinance Challenge, avril.

Fonds Européen d'Investissement (2009), "Microfinance market studies in the framework of JEREMIE - Cross country study on Western Europe", European Microfinance Network, EMN Issue Paper.

France Active (2012), *La finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires*, rapport d'activité 2011.

Fundación Laboral WWB en España (2006), « Informe sobre el impacto de los microcréditos », Banco Mundial de la Mujer.

Garrido S. et Calderón M. (2006), « Microcredits granted in Spain: A unique model », *Finance et bien commun*, vol. 2(25), p. 94-100.

Guérin I. (2002), « La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs - La situation dans quelques pays européens et en Amérique », Bureau International du Travail. (ne figure pas sur sa liste de publi)

Guichandut P. (2006), « Europe occidentale et reste du monde : parle-t-on des mêmes pratiques? », *Finance & Bien Commun*, 2006/2, n° 25.

Gutiérrez-Nieto B. (2006), "Microcredit in the North : An institutional, impact and dependence analysis applied to the Spanish case", *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77(1), p. 21-52.

Hainguerlot M. (2010), « Le marché du microcrédit professionnel dans sept pays occidentaux de l'Union européenne », université Paris Est Créteil Val de Marne.

Hashemi S., Foose L. et Badawi S. (2007), « Au-delà des bonnes intentions : évaluation de la performance sociale des institutions de microfinance », *CGAP Note Focus* n° 41, mai.

Hems L., Adams S., Georgouras M., Keen S., Haski-Leventhal D. et Sultana S. (2012), “Small is the new big: Measuring the impact of NAB's microentreprise loan program”, Centre for Social Concern / National Australia Bank.

Henry C., Sharma M., Lapenu C. et Zeller M. (2003), “Assessing the relative poverty of microfinance clients: A CGAP operational tool”, Consultative Group to Assist the Poorest (CGAP).

Imp-Act (2005), “Social performance management in microfinance - Guidelines”, Institute of Development Studies, Imp-Act team in collaboration with Microfinance Centre.

Inspection générale des Finances (2009), *Le microcrédit*, rapport N°2009 M 08503, décembre, La Documentation française.

International Labour Organization (2002a), “Microfinance in industrialized countries. Helping the unemployed to start a business”, Social Finance Department, November.

International Labour Organization (2002b), “Microfinance for employment creation and enterprise development”, Governing Body, Committee on Employment and Social Policy, November, 285th Session.

Jayo Carboni B., González A. et Conzett C. (2010), “Overview of the microcredit sector in the European union”, European Microfinance Network Working Paper n° 6.

Jayo Carboni B., Lacalle Calderón M., Garrido S., Dayson K. et Kickul J. (2010), *Handbook of Microcredit in Europe - Social Inclusion through Microenterprise Development*, Cheltenham: Edward Elgar.

Jégourel Y. (2008), « La microfinance : entre performance sociale et performance financière », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, n° 3.

Karlan D. et Goldberg N. (2010), “Microfinance evaluation strategies: Notes on methodology and findings, In *The Handbook of Microfinance*, p. 17-58.

Kreuz C. (2006), “Microlending in Germany”, International Labour Organization, Working Paper n° 41.

Kroszner R.S. (2009), « The community reinvestment act and the recent mortgage crisis », In *Revisiting the CRA: Perspectives on the Future of the Community Reinvestment Act*, a joint publication of the Federal Reserve Banks of Boston and San Francisco, février.

Langevin M. et Jacob S. (2008), « Le crédit communautaire : conceptualisation, dimensions d'évaluation, impacts et indicateurs », *Cahier du CRIDÉS*, vol. 8, n° 4.

Lapenu C. (2008), « Avancées dans le domaine des performances sociales en micro-finance et applications en Europe », Comité d'échange, de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne-crédit (CERISE).

Lapenu C. (2011), « Évaluation de la performance sociale : les enjeux d'une finance responsable », *Variances* n° 40.

Lapenu C. et Reboul C. (2006), "From social strategy to impact: How can impact studies be improved?", CERISE Discussion Paper n° 2.

Lévesque B. (2000), « Originalité et impact de l'action des SOLIDE sur le développement local et l'emploi au Québec », CRISES/CRDC, *Pratiques économiques et sociales* n° 18.

Marr A. et Awaworyi S. (2012), "Microfinance social performance : A global empirical study", *Applied Econometrics and International Development*, vol. 12(2).

Microfinance Center, Réseau européen de la microfinance et Community Development Finance Association (2007), *From Exclusion to Inclusion Through Microfinance: Learning From East to West and West to East*, "Report 3-Benchmarks and performance measurement", MFC/EMN/cdfa.

Observatoire de la Microfinance (2011), *Rapport annuel 2010*, Banque de France.

Observatoire de la microfinance (2012), *Rapport annuel 2011*, Banque de France.

Oliver J. (2005), "WEETU: A social return on investment analysis", The Women's Employment, Enterprise and Training Unit (WEETU).

Pistelli M. (2011), "Defining responsible financial performance : How to think about social performance", Microfinance Information eXchange, *MicroBanking Bulletin*, juin.

PlaNet Finance (2007), "Review of the microfinance sector in selected Western European countries: Organization, dynamics and potential development", juillet.

Proximity Finance Foundation (2007), L'impact de la microfinance en Belgique, Proximity Finance Foundation et CeFiP.

Réseau québécois du crédit communautaire (2012), *Rapport annuel 2011-2012*.

Rosenberg R. (2009), "Measuring results of microfinance institutions - A technical guide", Consultative Group to Assist the Poorest.

Sinha F. (2006), “Social rating and social performance: Reporting in microfinance, towards a common framework”, Argidius Foundation.

SPTF (2012), “Universal Standards for Social Performance Management”, Social Performance Task Force.

Thetford T., Edgcomb E. et Alisultanov I. (2008), “At the five-year mark: Outcomes reported by U.S microentreprise clients”, The Aspen Institute Microenterprise Fund for Innovation, Effectiveness, Learning and Dissemination (FIELD).

Urgeghe L. (2010), Les véhicules d’investissement en microfinance et le défi de la performance sociale , *Mondes en développement*, n°152.

Vari-Lavoisier I. (2011), « Heurs et malheurs des chômeurs créateurs d'entreprises - De la complémentarité entre ethnographie et économétrie », *Terrains et Travaux*, 2011/2, n°19, p. 121-139.

Viganò L., Bonomo L. et Vitali P. (2004), “Microfinance in Europe”, Giordano Dell'Amore Foundation et European Foundation Guido Venosta, November Working Paper.

Villa C. et Poussiélgues N. (2012), « La pérennité des micro-entreprises en question », In *L'Expansion Management Review*, n°145.

Zeller M., Lapenu C. et Greeley M. (2003), “Measuring social performance of microfinance institutions : A proposal”, Social Performance Indicators Initiative - Final Report.

Documents de travail Finance solidaire depuis 2000

No. 22	2000	J. Roth	Informal Micro-finance Schemes: the case of funeral Insurance in South Africa
No. 23	2000	L. Mayoux	Micro-finance and the empowerment of women - A review of key issues
No. 24	2000		Institutional Assessment for NGOs and self-help Organisations Managing Guarantee schemes
No. 25	2000	A. McDonagh	Microfinance Strategies for HIV/AIDS Mitigation And Prevention In Sub-saharan Africa
No. 26	2001	B. Balkenhol & H. Schütte	Collateral, collateral law and collateral substitutes
No. 27	2002	D. M. Gross	Financial Intermediation: A contributing factor to Economic growth and employment
No. 28	2002	L. Deelen & K.O. Bonsu	Equipment finance for small contractors in public work programmes
No. 29	2002	M. Aliber, A. Ido	Microinsurance in Burkina Faso
No. 30	2002	E.S. Soriano, E.A Barbin & C.Lomboy	A field study of microinsurance in the Philippines
No. 31	2002	L. Manje & C. Churchill	The Demand for Risk-managing Financial services in LI Communities: Evidence from Zambia
No. 32	2002	I. Guerin	Microfinance et Autonomie féminine
No. 33	2003	M. Aliber	South African Microinsurance Case-Study
No. 34	2003	Ebony Consulting Int.	Private Equity and Capitalisation of SMEs in South Africa: Quo Vadis?
No. 35	2003	Bankers' Institute	Property Rights and Collateral- How of Rural Development Gender makes a Difference
No. 36	2003	F.L. Galassi, D.M. Gross	How trustable are WF Mutual Savings and Loan Institutions? An application of PASMEC Databank
No. 37	2003	M.S. de Gobbi	The Role of a Professional Association in Mutual Microfinance: The Case of Madagascar
No. 38	2003	T. Siddiqui, C.R. Abrar	Migrant Worker Remittances & Micro-finance in Bangladesh
No. 39	2003	S. Thieme	Savings, Credit Associations and Remittances:The Case of Far West Nepalese Labour Migrants India
No. 40	2003	C. Sander, I. Barro	Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro finance

No. 41	2006	C. Kreuz	Microlending in Germany
No. 42	2006	D. Cassimon, J. Vaessen	Linking Debt Relief to Microfinance - An Issues Paper
No. 43	2006	G. Gloukoviezoff	Surendettement des particuliers en France: Quels rôles pour les syndicats?
No. 44	2006	Oliver J. Haas	Overindebtedness in Germany
No. 45	2007	Alberto Didoni	The impact of liberalisation policies on access to microfinance - the case of Peru
No. 46	2007	Bonnie Brusky, Magalhães	Assessing Indebtedness: Results from a Pilot Survey among Steelworkers in São Paulo
No. 47	2007	Cédric Ludwig	Les syndicats et l'inclusion financière - Le cas de l'Afrique du Sud
No. 48	2007	J. Roth, R. Rusconi, N. Shand	The Poor and voluntary Long Term Contractual Savings
No. 49	2007	J. Breyer	Financial arrangements in Informal apprenticeships: Determinants and effects-Findings from urban Ghana
No. 50	2007	Kirsten Schüttler	The contribution of Migrant organisations to Income-Generating Activities in their countries of Origin
No. 51	2007	Cédric Ludwig	Trade Unions and Financial Inclusion - The case of South Africa
No. 52	2008	Nicolas Gachet	Formalisation through microfinance: an empirical study in Egypt
No. 53	2011	Jonas Blume, Julika Breyer	Microfinance and Child Labour
No. 54	2011	Renata Serra, Fabrizio Botti	Walking on a tightrope: Balancing MF financial sustainability and poverty orientation in Mali
No. 55	2011	Shoko Ikezaki	Rokin Bank: The story of workers' organizations that successfully promote financial inclusion
No. 56	2012	Richard C. Koven	Strategies for unions to provide benefits and financial services to workers: Experiences in the US
No. 57	2014	SFP & Robin Gravestijn	Microfinance and job creation: A social performance assessment of a new loan delivery mechanism, Bai Tushum, Kyrgyzstan
No. 58	2014	Markus Frölich, Andreas Landmann, Hillery Midkiff, Valerie Breda	Microinsurance and Child Labor: An impact evaluation of NRSP0s (Pakistan) Microinsurance innovation
No. 59	2014	SFP & Mannheim University	Microinsurance and Formalisation of Enterprises in the Informal Sector

No. 60	2014	SFP & Robin Gravesteyn	Microfinance and Women Entrepreneurship: An impact assessment of a start-up loan programme, IMON International, Tajikistan
No. 61	2014	Doubell Chamberlain Sandisiwe Ncube Nokwanda Mahori	Labour unions and financial inclusion in South Africa -How labour unions facilitate the provision of financial services for their members
No. 62	2015	SFP & Mannheim University	Microfinance and risk management: Impact evaluation of a financial education programme, AMK Cambodia
No. 63	2015	Bernd Balkenhol Georges Gloukoviezoff	Le microcredit en france et en Europe en 2030 : La création d'emploi par la promotion de l'entrepreneuriat

PROGRAMME FINANCE SOLIDAIRE

Pour plus d'informations, visitez notre site internet :
<http://www.ilo.org/socialfinance>

Bureau International du Travail
Département des Entreprises
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22

Email: sfp@ilo.org



Bureau
international
du Travail

www.ilo.org/socialfinance
sfp@ilo.org

